

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
الملتقى الوطني للنساء الاتحاديات

نحن نعلم: "فما لنا نحن التغيير والتزج والتسير"



*Le Premier secrétaire de l'USFP préside la séance
d'ouverture de la rencontre nationale des femmes ittihadies*

Consolider les acquis constitutionnels et faire face
aux défis de la représentativité politique des femmes

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10783

Vendredi 17 Avril 2026

*Le gouvernement décline un bilan qui
contraste avec le quotidien des citoyens*

Un effet d'annonce
sans effet sur les
conditions de vie



*A l'occasion de la 14^{ème} réunion du Comité
Consultatif de Défense maroco-américain*

Signature de la feuille de route pour la coopération
en matière de défense pour la période 2026-2036

Page 4

*Entre autres enseignements distillés par
Driss Lachgar lors de l'émission «Décryptage»*

Face à la majorité, l'exigence
de responsabilité

Par Mohamed Assouali

Page 7



Mondial 2026

Après les billets, les prix
des transports flambent

Page 23



Page 3

Le Premier secrétaire de l'USFP préside la séance d'ouverture de la rencontre nationale des femmes itihadies

Consolider les acquis constitutionnels et faire face aux défis de la représentativité politique des femmes

Actualité



Programme de la rencontre

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
الملتقى الوطني للنساء الاتحاديات
تحت شعار: "فما أنسنا يكون التغيير والزخ والتسير"

بوزنيقة 16، 17، 18 أبريل 2026
فما أنسنا يكون التغيير والزخ والتسير

الخميس 16 أبريل 2026:
ابتداء من 15:00: استقبال للشاركات.

الجمعة 17 أبريل 2026:
09:30 الجلسة الافتتاحية

- كلمة ترحيبية للكتابة الوطنية المكلفة بتعريف النساء بمفردة حازم
- الكلمة الافتتاحية للكتاب الأول الأستاذ إدريس لشكر
- احتفاء بفعاليات نسائية: سابرين الموسوي عضوة المكتب السياسي - سميرة لعصب أمينة عامة لاتحاد النسبة الاشتراكية الديمقراطية في العالم العربي - هند قصور مجلس رئاسة المنظمة الدولية للنسبة الاشتراكية (IUSY)

10:30 الجلسة 1: المرأة المغربية بين الكسب الدستوري والتحديات التمثيلية السياسية برئاسة فدوى الرجواني - المقررة هنادة ويزي

- المحور الأول: مراجعة الاتحاد الاشتراكي في مسار المكتسبات الدستورية للنساء: عائشة الزكري - كمال البشومي
- المحور الثاني: المشاركة السياسية للنساء بين التلميحات الدستورية والواقع العملي: عبد الرحيم شيبند - مليكة الزهني
- المحور الثالث: من التمثيل إلى الفعل والقيادة النسائية: نحو إعادة بناء الدور السياسي للمرأة: أحمد مفيد - حنان رحاب

11:00 أشغال الورشات:

- ورشة تفتيات الجلسة الافتتاحية برئاسة فوزية الحركة - المقررة عائشة الزكري
- حياة الحياثي - سلوى الدمنالي - رجاء مسو
- ورشة التواصل والتفاعل السياسي والانخراط برئاسة عتيقة جبرو - المقررة سابرين الموسوي: عبد الرحيم الزواج - نادية حسيبو
- ورشة التمكين القانوني برئاسة إيمان الرزقي - المقررة خديجة كنان
- عائشة كلاج - فوزية الحركة - سعيد بعزير - مريم جمال الإدريسي

السيبت 18 أبريل 2026:
9:30 الجلسة الثانية: الترهات الاقتصادية والاجتماعية في أفق الاستحقاقات الانتخابية برئاسة منال التغال - المقررة نعيمة نكاري

- المحور الأول: النساء وريانات العدالة الاجتماعية والتجارية في ظل الدولة الاجتماعية: عائشة كلاج - سعاد بوزر
- المحور الثاني: الدور الاقتصادي للنساء وريانات التنمية الشاملة: منال التغال - ملي الغنوري
- المحور الثالث: العدالة الاقتصادية: من الحق إلى التمكين: إيمان الرزقي

14:00 الجلسة الثالثة: الهبات وتجارب نسائية برئاسة حنان رحاب - المقررة ليلى بوهو

- تجارب برادوية: عتيقة جبرو - سلوى الدمنالي - غوشية زلي
- تجارب جماعية: بية اليوسفي - حنان بن الشيخ - مدار العمري - حبيبة الحسناوي - رجاء مسو
- تجارب جبروتة: أمال بوناس - بدوية فلور - أمينة الشليخ - فاطمة الزهراء الشبي
- تجارب مهيبة: فاطمة زابدة - أسماء الصيار - عائشة لفراري
- تجارب جمعوية: مهيبة شيبند - مليكة الحد - عائشة ليد باعري
- تجارب نقابية: خديجة كنان - نعيمة التوكالي - المنال الخيمي - سلوى الحباري

16:00 الجلسة الختامية برئاسة مصطفى عهاب رئيس المجلس الوطني

- تقارير النقاب (العلاقات والتوصيات لمقررات ومقرري النقاب)
- مشروع البيان الختامي (لجنة الصياغة: فدوى الرجواني - أحمد العابد - سعاد بوزر)

Pendant trois jours, du 16 au 18 avril 2026, Bouznika abritera un événement politique d'envergure nationale : la Rencontre nationale des femmes itihadies.

La séance d'ouverture, qui se tiendra ce vendredi 17 avril au Complexe international Moulay Rachid pour l'enfance et la jeunesse à Bouznika, sera marquée par l'allocution du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, ainsi que celle de Milouda Hazeb, secrétaire nationale chargée des questions féminines.

Lors de cette séance, un hommage sera rendu à Sabrina Moussaoui, membre du bureau politique, Samiha Laâsseb, secrétaire générale de l'Union de la Jeunesse socialiste démocratique dans le monde arabe, et Hind Kssiour, membre du conseil de présidence de l'IUSY.

La première session, organisée ce vendredi 17 avril, portera sur un thème devenu central dans le débat public : la femme marocaine entre les acquis constitutionnels et les défis de la représentativité politique.

Trois axes structureront cette réflexion : d'abord, le rôle historique de l'USFP dans les acquis constitutionnels des femmes; ensuite, la participation politique des femmes entre les dispositions constitutionnelles et la réalité du terrain; enfin, la transition indispensable de la représentation symbolique à l'action et au leadership féminin.

Les ateliers de la première journée de cette rencontre seront consacrés aux techniques de la campagne électorale, à la communication et au plaidoyer politique et électoral, ainsi qu'à l'autonomisation juridique.

La deuxième journée, le samedi 18 avril, s'ouvrira sur une session consacrée aux enjeux économiques et sociaux à l'horizon des prochaines échéances électorales.

Trois grands thèmes seront débattus : les femmes et la justice sociale et territoriale dans le cadre de l'État so-

cial, le rôle économique des femmes et les défis du développement global, et la justice économique : du simple droit à l'autonomisation réelle.

La troisième session de la journée sera dédiée aux témoignages et expériences féminines, selon plusieurs parcours : au sein du Parlement, des collectivités territoriales et des conseils régionaux, ainsi qu'aux expériences professionnelles, associatives et syndicales.

La rencontre s'achèvera le même jour par une séance présidée par Mustapha Ajjab, président du Conseil national de l'USFP. Lors de cette séance, il sera procédé à la lecture des rapports des commissions (synthèses et recommandations).

Il est à rappeler que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Commission administrative nationale lors de sa dernière réunion, et de la dynamique organisationnelle que connaît le parti.

L'objectif est de renforcer le rôle politique de la femme, de relever les défis de la représentativité politique et les enjeux de la justice sociale et territoriale, et d'y contribuer.

Participeront à cette importante rencontre les femmes membres du bureau politique, du Conseil national du parti, du Conseil national de l'OFI, du Conseil national de la Chabiba itihadia, les femmes des secteurs professionnels et les élues, ainsi que des militantes et des personnalités féminines itihadies venues des différentes régions et provinces du Royaume.

Cette rencontre vise à renforcer la coordination entre les différentes composantes de l'USFP, à consolider la présence des femmes itihadies au sein des institutions élues, à partager les expériences réussies en matière de gestion territoriale, ainsi qu'à élaborer des recommandations pratiques susceptibles d'améliorer leurs performances et leur contribution à la gestion des affaires publiques.

T.M

Le gouvernement décline un bilan qui contraste avec le quotidien des citoyens

Un effet d'annonce sans effet sur les conditions de vie

Depuis son arrivée en 2021, le gouvernement en place n'a de cesse de revendiquer un cap clair : accélérer les réformes, consolider l'État social et stimuler la croissance. Cinq ans plus tard, le bilan est, pour le moins, contrasté. Derrière l'accumulation des chantiers, une question persiste : ces politiques transforment-elles réellement les conditions de vie, ou produisent-elles surtout un effet d'annonce ?

L'État social : une ambition forte, des effets limités

La généralisation de la protection sociale constitue sans doute la réforme la plus emblématique du mandat. En effet, le gouvernement met en avant l'élargissement de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), qui concerne désormais plus de 22 millions de bénéficiaires.

Mais cette extension quantitative masque plusieurs limites : un accès aux soins toujours inégal selon les territoires, des délais de remboursement jugés longs et un reste à charge qui demeure élevé pour les ménages modestes.

Autrement dit, la couverture s'élargit, mais la qualité et l'effectivité de l'accès restent problématiques. La réforme existe, mais son impact social reste partiel.

Emploi : des dispositifs coûteux, des résultats incertains

Sur le front de l'emploi, les indicateurs sont plus préoccupants. Le taux de chômage oscille entre 12 et 13%, avec des pics dépassant 30% chez les jeunes urbains diplômés.

Malgré le lancement de programmes comme "Avrach" ou "Forsa", les résultats restent limités : plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires annoncés mais une insertion durable encore difficile à mesurer et une forte concentration des emplois dans des activités précaires.

Le paradoxe est clair : l'État investit massivement dans l'emploi, mais peine à transformer ces efforts en stabilité professionnelle.

Croissance et inflation : une équation sociale fragile

Sur le plan macroéconomique, le Maroc a enregistré une croissance modérée, autour de 3 à 3,5% en moyenne sur la période récente. Mais cette dynamique reste vulnérable aux conditions climatiques (agriculture) et à la pression inflationniste liée aux chocs internationaux.

En 2022 et 2023, l'inflation a atteint des niveaux inédits, dépassant 6%, impactant directement le pouvoir d'achat. Face à cela, les mesures de soutien (subventions, aides directes) ont permis d'amortir partiellement le choc, mais sans enrayer une perception largement partagée : celle d'un appauvrissement relatif des classes moyennes.

Investissement et attractivité : une stratégie à double tranchant

Le gouvernement mise fortement sur l'investissement, avec une augmentation notable des budgets publics et une volonté d'attirer les



capitaux étrangers. Les résultats sont visibles : hausse des investissements industriels, développement de secteurs stratégiques (automobile, énergies renouvelables) et positionnement renforcé du Maroc comme hub régional.

Toutefois, cette stratégie soulève une contradiction majeure : elle crée de la croissance, sans nécessairement produire de redistribution équitable. Les disparités territoriales persistent, voire s'accroissent, entre les grandes métropoles et les régions périphériques.

Une action publique fragmentée

L'un des points les plus critiques du bilan réside dans le manque de cohérence globale. D'un côté, une politique économique orientée vers la compétitivité et une logique d'ouverture et d'attractivité. De l'autre, une multiplication de programmes sociaux correctifs.

Résultat : une action publique qui corrige ce qu'elle produit elle-même. Autrement dit, une forme de gouvernance compensatoire, plutôt que structurelle.

Le poids du récit gouvernemental

Autre élément central : la maîtrise de la communication. Le gouvernement met en avant le nombre de réformes engagées, les montants mobilisés et les populations ciblées. Mais ces indicateurs restent souvent quantitatifs. Ils renseignent sur l'effort, mais beaucoup

moins sur l'impact réel.

Cette focalisation sur le récit contribue à produire une perception de décalage, notamment chez les jeunes et les classes populaires.

Un déficit d'évaluation

Ce déficit d'évaluation constitue sans doute l'un des angles morts les plus problématiques de l'action publique. Combien de politiques publiques ont réellement été soumises à une évaluation indépendante, transparente et méthodologiquement solide ? Combien ont été effectivement réorientées, corrigées ou abandonnées à la lumière de leurs résultats concrets ? En l'absence de réponses claires et documentées, c'est toute la chaîne de la décision publique qui se trouve fragilisée.

Car une politique publique ne se mesure pas à l'aune de son annonce, ni même de sa mise en œuvre, mais bien de ses effets réels sur le terrain. Sans dispositifs d'évaluation crédibles — associant indicateurs pertinents, données accessibles et regard externe — les réformes risquent de s'inscrire dans une logique d'accumulation plutôt que d'apprentissage. On empile des programmes, on multiplie les dispositifs, sans nécessairement corriger les dysfonctionnements structurels ni tirer les leçons des échecs passés.

Ce phénomène produit un double effet pervers. D'une part, il entretient une illusion de réforme permanente, où l'action publique semble dynamique alors qu'elle reste parfois peu transformative. D'autre part, il alimente

une forme d'opacité qui rend difficile toute reddition des comptes, aussi bien vis-à-vis des citoyens que des acteurs institutionnels eux-mêmes. En définitive, sans une culture de l'évaluation rigoureuse et de l'ajustement continu, la réforme cesse d'être un levier d'efficacité pour devenir un simple exercice de reconduction, où le changement est davantage proclamé que réellement mesuré.

Un bilan sous tension

Le gouvernement n'est pas resté inactif. Les réformes sont réelles, les investissements conséquents, les ambitions affichées. Mais le problème est ailleurs : dans l'écart entre élaboration de politiques publiques et transformation sociale réelle.

Ce décalage nourrit une tension croissante entre centre et périphéries, entre indicateurs économiques et vécu quotidien et entre discours politique et perception sociale.

Réformer ou transformer ?

Au fond, ce bilan pose une question simple mais décisive : le Maroc est-il en train de se réformer... ou seulement de s'ajuster ? Car une réforme qui n'améliore pas sensiblement les conditions de vie finit toujours par perdre sa légitimité. Et c'est peut-être là que se joue la suite : non pas dans l'annonce de nouveaux chantiers, mais dans la capacité à produire des effets visibles, durables et équitables.

Hassan Bentaleb

A l'occasion de la 14^{ème} réunion du Comité Consultatif de Défense maroco-américain

Signature de la feuille de route pour la coopération en matière de défense pour la période 2026-2036



En exécution des Hautes Instructions Royales, le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale et le Général de Corps d'Armée, Inspecteur Général des FAR et Commandant la Zone Sud, ont effectué du 14 au 16 avril, à la tête d'une importante délégation, une visite de travail aux Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de la 14^e réunion du Comité Consultatif de Défense maroco-américain.

Une séquence hautement stratégique durant

laquelle les responsables marocains ont été reçus à très haut niveau par Pete Hegseth, Secrétaire américain à la Guerre, en présence de l'ambassadeur du Maroc à Washington, Youssef Amrani et de l'ambassadeur des Etats-Unis à Rabat, Duke Buchan III, pour des discussions approfondies sur le renforcement et le rehaussement des relations bilatérales entre les deux pays, notamment en matière de défense, d'industrie de défense et de cybersécurité, indique un communiqué de l'Etat-Major Général des Forces Armées Royales (FAR).

A cette occasion, les deux parties se sont félicitées, avec appui, des relations historiques et exemplaires qui fondent la solidité de l'alliance historique entre le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, continuellement impulsée et portée par les engagements structurants des plus hautes autorités des deux pays sous le leadership de leurs illustres Chefs d'Etat, ajoute la même source.

Cette visite a été également une occasion pour la partie marocaine de saluer la position américaine soutenant la souveraineté pleine et en-

tière du Royaume sur son Sahara ainsi que pour mettre en exergue les efforts soutenus du Maroc, en tant qu'acteur engagé pour la paix et la sécurité régionales pour promouvoir la stabilité et prospérité aux niveaux régional et international.

A cet égard, il a été fait référence aux initiatives lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, notamment celles relatives à la Façade Atlantique africaine et au gazoduc Africain-Atlantique Maroc-Nigeria et encore au récent engagement du Maroc au profit de Gaza, dans le cadre du Conseil pour la Paix initié par le président américain. La participation active des contingents marocains dans les missions de consolidation de la paix en Afrique a également été exposée à ce titre.

Les travaux des réunions ont par la suite porté sur les divers aspects de la coopération militaire, notant au passage le bilan très satisfaisant dans plusieurs domaines de partenariat entre les Forces armées marocaines et américaines notamment la formation des cadres, l'échange d'expertises et d'expériences, l'organisation d'exercices conjoints d'envergure tels que "African Lion", ainsi que des questions liées aux capacités et équipements militaires.

Dans ce même sillage, les deux parties ont échangé sur les voies de renforcement et d'élargissement de la coopération à de nouveaux domaines tels que l'industrie de défense et la cybersécurité présentant un intérêt grandissant eu égard à la multiplication et la diversification des défis et menaces de sécurité auxquels sont confrontés les deux pays.

Au terme de cette visite, les responsables marocains et américains ont procédé à la signature de la feuille de route pour la coopération en matière de défense pour la période 2026-2036, matérialisant ainsi, la volonté commune de donner un nouvel élan à cette coopération militaire bilatérale et confirmant leur détermination d'élargir et d'améliorer l'efficacité de ce partenariat, conclut le communiqué.

Participation du Maroc à l'AG de l'UIP à Istanbul

L'Union interparlementaire (UIP) a entamé, mercredi à Istanbul, les travaux de sa 152^e Assemblée générale et ses réunions connexes, avec la participation du Maroc, représenté par une délégation conduite par le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid.

Le débat général de cette session, qui se poursuivra jusqu'à dimanche, portera sur le thème de: "Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures", dans un contexte international marqué par des défis croissants liés aux conflits armés, aux changements climatiques, à l'accroissement des inégalités économiques et à l'accélération des mutations technologiques.

Un accent particulier sera mis, à cette occasion, sur le rôle des institutions législatives dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi que dans la consécration des principes de justice et d'équité, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Les commissions permanentes de l'UIP se pencheront sur des projets de résolutions portant sur le rôle des Parlements dans la mise en place de mécanismes efficaces de gestion post-conflit et dans la restauration

d'une paix durable, ainsi que sur les moyens de bâtir une économie mondiale équitable et durable, à travers la lutte contre le protectionnisme et l'évasion fiscale et la réduction des droits de douane.

Plusieurs forums et réunions parallèles seront organisés dans le cadre de la 152^e Assemblée générale de l'UIP. Il s'agit notamment du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, ainsi que des ateliers spécialisés dans les questions de diversité, de changement climatique et de technologies modernes.

Il sera procédé lors de l'Assemblée générale d'Istanbul à l'élection d'un nouveau secrétaire général de l'UIP, Union qui a été créée en 1889 pour encourager la coopération et le dialogue entre toutes les Assemblées parlementaires nationales.

L'UIP, qui joue un rôle central dans la promotion de la démocratie et la consolidation des valeurs de paix et des droits de l'Homme, compte parmi ses membres la majorité des Parlements du monde et offre un espace institutionnel pour l'échange d'expériences et d'expertises et le suivi des enjeux mondiaux sous un angle législatif.

Bassin du Sebou

Examen de l'opportunité de transfert des ressources en eau entre les bassins Ouergha, Oued Lben et Oued Inaouen

L'Agence du bassin hydraulique du Sebou (ABHS) s'apprête à lancer une étude sur l'opportunité de transfert des ressources en eau entre les bassins Ouergha, Oued Lben et Oued Inaouen, qui se situent dans les provinces de Taounate et Taza.

Le bassin du Sebou constitue l'un des bassins hydrauliques les plus stratégiques du Maroc en raison de l'importance de ses ressources en eau et de la diversité des usages qu'il supporte, notamment l'alimentation en eau potable, l'irrigation et les usages industriels.

Selon l'ABHS, qui vient de lancer un appel d'offres pour la réalisation de cette étude d'interconnexion, le barrage Idriss 1er, situé sur l'Oued Inaouen, joue un rôle central dans la régulation des ressources en eau dans cette partie du bassin. Toutefois, la variabilité hydrologique croissante, accentuée par les effets du changement climatique, rend nécessaire l'exploration de nouvelles solutions permettant de renforcer la sécurité hydrique et d'optimiser la gestion des ressources disponibles.

Dans ce contexte, l'étude d'une interconnexion hy-

draulique entre les sous-bassins versants de l'Ouergha, de l'Oued Lben et de l'Oued Inaouen pourrait permettre, estime-t-on, de mobiliser une partie des ressources disponibles dans le sous-bassin de l'Ouergha afin de renforcer les apports au barrage Idriss 1er.

Cette interconnexion envisagée consisterait en un transfert unidirectionnel des eaux depuis le sous-bassin de l'Ouergha vers celui de l'Inaouen, en passant par le sous-bassin de l'Oued Lben.

Plusieurs variantes techniques sont envisageables, notamment un transfert direct ou un transfert transitant par les barrages existants ou projetés de la zone, en particulier les barrages Bab Ouanar sur l'Ouergha et Sidi Abbou sur l'Oued Lben.

L'étude devra ainsi évaluer le potentiel de mobilisation et de transfert des ressources en eau entre les trois sous-bassins, analyser l'opportunité d'une interconnexion hydraulique visant à renforcer les apports au barrage Idriss 1er, identifier les différentes variantes techniques d'interconnexion et enfin vérifier la faisabilité technique et économique de la solution optimale retenue.

Effondrement de deux immeubles à Fès en 2025

Le Ministère public dépose une requête pour l'ouverture d'une information judiciaire contre 21 individus



Le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Fès a annoncé que le Ministère public a décidé d'adresser une requête au juge d'instruction pour l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre de 21 personnes pour des faits d'homicide et de blessures involontaires, dans le cadre de l'affaire d'effondrement de deux immeubles à Fès en décembre 2025.

Sur la base du communiqué du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Fès relatif à l'ouverture d'une enquête sur les circonstances d'effondrement de deux immeubles le 09 décembre 2025, ayant fait 22 morts et 16 blessés, le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Fès précise, dans un communiqué, que les investigations ordonnées par le Ministère public, étayées par les constatations et les rapports d'expertise réalisés, ont conclu que les deux bâtiments effondrés avaient fait l'objet de surélévations sans autorisations légales, avec l'utilisation de matériaux de construction de réemploi.

Outre la cession du droit de surélévation de manière illégale, l'enquête révèle aussi l'établissement d'actes de vente en dehors du cadre légal et la délivrance de certificats de résidence sans respecter les lois et règlements en vigueur.

En conséquence, le Ministère public a décidé de présenter une requête au juge d'instruction pour l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre de 21 personnes, pour des faits d'homicide et de blessures involontaires, corruption active et passive, disposition de biens inaccessibles et participation à ces actes, ainsi que pour la délivrance induite de certificats administratifs, précise la même source.

Ainsi, le juge d'instruction a décidé de placer huit personnes en détention et de poursuivre l'instruction à l'égard des autres mis en cause en état de liberté, fait savoir la même source, ajoutant que le Ministère public veillera au suivi de cette affaire dans le strict respect de la loi, et tiendra l'opinion publique informée des suites de l'enquête.

Célébration à Tanger de 15 ans de partenariat maroco-américain en matière de sécurité, d'administration pénitentiaire et de justice

Le Bureau des affaires internationales de lutte contre les stupéfiants et de l'application de la loi (INL) du Département d'Etat américain a célébré 15 ans de partenariat avec le Maroc lors d'une table ronde organisée, mercredi, à la Légation américaine de Tanger.

Tenu dans le cadre de la commémoration "Freedom250" marquant les 250 ans de l'indépendance des Etats-Unis, l'événement a réuni des représentants de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), du ministère de la Justice, de l'Association internationale des femmes juges, ainsi que de l'INL Maroc.

Cette table ronde a permis de mettre en lumière les réalisations de l'INL Maroc et de souligner la coopération durable entre les Etats-Unis et le Maroc dans les domaines de la sécurité, de l'administration pénitentiaire et de la réforme du système judiciaire.

S'exprimant à cette occasion, la directrice de l'INL à l'ambassade des Etats-Unis à Rabat, Kristin Roberts, a indiqué que ce partenariat de 15 ans reflète l'engagement commun en faveur de la justice, de la sécurité et de l'excellence professionnelle.

"Ensemble avec le Maroc, nous avons créé des programmes qui protègent les citoyens tout en renforçant les fondements de la gouvernance démocratique et de l'Etat de droit", a-t-elle souligné.

Pour sa part, Maria Lakhdar, chef du pôle de la coopération internationale à la DGSN, a relevé que ce partenariat illustre la solidité des relations maroco-américaines dans les domaines de la sécurité et de la coopération judiciaire, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI.

La DGSN, pleinement consciente de l'évolution des menaces sécuritaires, a renforcé ces dernières années sa coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la migration irrégulière ainsi que la fraude documentaire et identitaire, a-t-elle poursuivi.

Elle a, en outre, mis en avant le rôle du Bureau INL à Rabat en tant que partenaire stratégique, apportant un appui technique et des programmes de formation au profit des services de sûreté, notamment à travers la participation à des formations spécialisées et l'organisation conjointe d'initiatives de renforcement des capacités.

De son côté, la juge Mina Sougrati, présidente de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ), a mis en avant le soutien continu apporté par le Bureau INL Maroc, ayant permis de renforcer les capacités des membres de l'association et de favoriser leur participation à des conférences internationales, notant que ces rencontres constituent des plateformes privilégiées pour l'échange d'expertises et le partage des meilleures pratiques à l'échelle internationale.

Mme Sougrati a également relevé que ce partenariat, établi depuis 2015, contribue à promouvoir les compétences individuelles et à soutenir le développement institutionnel, tout en offrant des opportunités d'ouverture sur des expériences comparées et des environnements juridiques diversifiés.



Quant au directeur du Centre de formation des cadres de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), Abderrahim Rahouti, il a souligné que cette coopération

constitue "l'un des partenariats les plus solides et les plus fructueux" dans le domaine de l'administration pénitentiaire, ayant permis des avancées significatives dans la modernisation du système carcéral marocain.

Il est à noter que depuis 2011, l'INL et le Maroc collaborent pour renforcer la sécurité et la sûreté publiques des citoyens américains et marocains dans leurs pays respectifs.

Ce partenariat a accompagné plusieurs avancées en matière de sécurité et a soutenu le renforcement des capacités techniques, la formation dans le domaine pénitentiaire et la modernisation du système judiciaire, notamment en matière de réinsertion et de justice des mineurs.

Espace extra-atmosphérique

Azzeddine Farhane met en lumière l'importance centrale de la coopération avec l'Afrique dans la stratégie marocaine de développement des activités spatiales



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane, a mis en lumière, mercredi, l'importance centrale de la coopération avec l'Afrique dans la stratégie nationale de développement des activités spatiales.

«La coopération avec les pays africains constitue un pilier fondamental de la stratégie nationale marocaine de développement des activités spatiales», a indiqué M. Farhane, dans une intervention lors de la 65e session du Sous-comité juridique du Comité des Nations unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se tient à Vienne.

Détaillant l'approche marocaine dans ce domaine stratégique, le diplomate a souligné que, dans le cadre de son approche régionale, le Maroc demeure engagé à promouvoir la connaissance et la compréhension du droit et des politiques spatiales au sein du Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française (CRASTE-LF), affilié aux Nations unies et basé à Rabat, en apportant un soutien constant à ces efforts.

Dans le cadre de son engagement dans les initiatives africaines, le CRASTE-LF joue un rôle clé dans le renforcement des capacités à travers son programme de Master en sciences et technologies spatiales depuis 2000, a expliqué M. Farhane, relevant que ces efforts se traduisent par une participation active d'étudiants africains. Il a, dans cette veine, rappelé qu'en 2025, environ cinquante étudiants issus de dix pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo) ont pris part aux programmes de troisième cycle du Centre. Cette formation couvre des do-

maines clés tels que la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), la météorologie satellitaire et les études climatiques globales, ainsi que les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), a-t-il dit.

Le diplomate n'a pas manqué de mettre en relief la contribution continue du Maroc au développement de solutions spatiales adaptées aux besoins spécifiques du continent africain. Ces initiatives, a-t-il dit, visent à fournir aux décideurs des outils géospatiaux pertinents pour favoriser le développement socio-économique, tout en renforçant les capacités nationales et régionales.

Fidèle à son engagement continu en faveur de l'innovation, le CRASTE-LF a développé une plateforme de formation en ligne, rendant ses ressources éducatives accessibles à l'ensemble des pays africains, a encore indiqué M. Farhane, ajoutant que le CRASTE-LF collabore actuellement avec le réseau des centres régionaux et le Bureau des affaires spatiales des Nations unies afin d'améliorer ses programmes de troisième cycle et de faciliter l'accès à une éducation spatiale de qualité en Afrique.

«Le Maroc demeure convaincu que la multiplication et l'organisation d'événements consacrés aux politiques spatiales, au bénéfice de tous les pays, en particulier des Etats africains, sont essentielles pour promouvoir l'adhésion aux cinq traités régissant l'espace extra-atmosphérique et pour encourager l'élaboration de législations nationales complètes en matière spatiales, a élaboré l'ambassadeur.

M. Farhane a, d'autre part, réaffirmé l'attachement du Maroc aux principes du Traité de 1967, garantissant une utilisation équitable et rationnelle de l'espace extra-atmosphérique, la non-appropriation et la non-militarisation, y

compris de la Lune et des corps célestes.

«Le Maroc considère que l'usage pacifique de l'espace est essentiel à la durabilité à long terme des activités spatiales, et réaffirme son engagement en faveur d'activités spatiales responsables et durables à court comme à long terme», a dit l'ambassadeur, rappelant que le Maroc, durant sa présidence de la 68e session

du COPUOS en 2025, a veillé à l'adoption du rapport final dans les délais impartis, tout en favorisant un consensus sur des décisions clés telles que le plan ATLAC, la prolongation de l'examen à mi-parcours de l'Agenda «Space2030», ainsi que les préparatifs de la conférence UNISPACE IV.

Dans cette veine, il a rappelé que l'organisation de l'événement parallèle «Celebrating African Space Development : Towards a sustainable and inclusive global space sector», durant la présidence du Maroc des travaux de la 68 session du COPUOS en 2025, a mis en lumière les avancées régionales et l'engagement du Maroc en faveur d'un environnement spatial durable et inclusif. Cet événement a été marqué par la participation active des directeurs de l'Agence spatiale africaine et de l'Agence spatiale européenne, qui ont présenté leurs visions stratégiques respectives, leurs programmes en cours et les perspectives de coopération dans le secteur spatial, a-t-il dit.

Et de souligner que le Maroc considère que la coopération internationale constitue la voie la plus efficace pour exploiter pleinement le potentiel spatial, notamment dans les domaines de la surveillance des ressources, de la gestion des catastrophes et de l'accès équitable aux technologies spatiales. Le Maroc réaffirme, ainsi, son engagement en faveur de toutes les initiatives visant à renforcer la coopération internationale et à promouvoir une utilisation responsable de l'espace au bénéfice de l'humanité tout entière, a poursuivi le diplomate.

Dans le cadre de son engagement envers le corpus juridique international relatif à l'espace, le Maroc a procédé à l'enregistrement de plusieurs objets spatiaux, notamment les satellites Mohammed VI-A et Mohammed VI-B lancés en 2017 et 2018, ainsi que les nanosatellites UM5EO et UM5 Ribat lancés en 2024, dans le cadre de son programme de recherche spatiale, a rappelé M. Farhane, soulignant que les petits satellites représentent une évolution technologique offrant des avantages significatifs pour l'exploration et l'exploitation de l'espace, en particulier pour les pays en développement.

Dans le même contexte et conformément à ses engagements internationaux, le Maroc a désigné le Centre Royal de télédétection spatiale comme point focal pour l'enregistrement des objets spatiaux marocains, conformément aux règles et procédures du Bureau des affaires spatiales des Nations unies, a-t-il dit, relevant que cette fonction revêt une importance cruciale pour garantir la traçabilité des objets spatiaux et assurer leur conformité au droit international, contribuant ainsi à une gouvernance sûre et responsable de l'espace.

Cette réalisation, ainsi que les initiatives du Maroc à travers ses plans de développement stratégique, montrent clairement que le Royaume a fait des technologies spatiales un atout réel et un levier stratégique dans le cadre de son développement socio-économique, a souligné M. Farhane.

Et de conclure que le Maroc considère que le renforcement du cadre juridique régissant l'exploitation, l'exploration et l'utilisation de l'espace, à travers une coopération et une collaboration internationales accrues, est essentiel pour favoriser le développement durable des activités spatiales.



Le Maroc considère que l'usage pacifique de l'espace est essentiel à la durabilité à long terme des activités spatiales, et réaffirme son engagement en faveur d'activités spatiales responsables et durables à court comme à long terme

Entre autres enseignements distillés par Driss Lachguar lors de l'émission « Décryptage »

Face à la majorité, l'exigence de responsabilité

HORIZONS

L'intervention du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, lors de l'émission « Décryptage », a marqué un tournant dans le débat politique actuel. A une époque où l'instantanéité du commentaire l'emporte trop souvent sur la profondeur de l'analyse, une fraction de l'opinion publique tend à confondre l'agitation médiatique avec la pensée politique, et le tumulte avec l'action réelle. Le passage du leader socialiste a eu le mérite essentiel de rompre avec cette facilité ambiante. Sans jamais chercher à occulter la gravité de la crise ni à en banaliser les effets, il a tenu à rappeler que celle-ci s'enracine dans des causes identifiables, sous la responsabilité d'acteurs précis, au sein d'un cadre politique clairement défini. En ce sens, la prise de parole du Premier secrétaire ne relevait nullement de l'exercice de démagogie, mais bien d'un profond effort de clarification et de pédagogie.

La parole politique contre le vacarme médiatique

La force de cette intervention réside avant tout dans la rigueur de sa méthode. Driss Lachguar ne s'est pas présenté sur le plateau pour flatter les passions éphémères ou s'enfermer dans le registre usé de l'indignation systématique. Il a fait le choix d'un discours que l'espace public semble de moins en moins tolérer : celui de la clarté, de la cohérence et de la corrélation des faits. Pour lui, la crise sociale, l'érosion du pouvoir d'achat, la montée du chômage, la lassitude démocratique et l'affaiblissement du pluralisme ne sont pas des phénomènes isolés. Ils sont les manifestations d'un même désordre structurel et de l'essoufflement d'une promesse publique non tenue. Là où beaucoup ne font qu'énumérer des symptômes, il s'est attaché à en mettre à nu l'architecture profonde. C'est précisément dans cette approche que se dessine la frontière entre la répétition d'un simple exercice narratif de plateau et la véritable parole politique.

L'échec de la gouvernance mis en évidence par la réalité sociale

Lors de son passage dans l'émission « Décryptage », Driss Lachguar a démontré l'impossibilité de dissocier les souffrances quotidiennes des citoyens du cadre politique qui les façonne. La cherté de la vie, le déclin des services publics et la précarité croissante ne sont pas des fatalités, mais le produit de choix budgétaires délibérés. Il a fustigé un exercice du pouvoir autarcique, imperméable à toute vision alternative, qui instrumentalise sa majorité parlementaire comme un couperet pour étouffer



toute voix dissidente, toute raisonnable qu'elle peut être.

Dès lors, évoquer l'équilibre institutionnel n'est pas une figure de style ; c'est, au contraire, une manière de pointer le lieu exact où se forgent les solutions ou les blocages qui rythment le quotidien des Marocains. Lorsqu'une démocratie voit ses contre-pouvoirs neutralisés, elle favorise l'injustice. Une opposition marginalisée paralyse, quant à elle, la capacité d'ajustement du système. Le verdict de Driss Lachguar est sans appel : le social est le révélateur le plus sévère du politique. A travers cette lecture, le Premier secrétaire du parti a rappelé qu'aucune souffrance durable ne peut être comprise si on la détache du mode de gouvernance qui l'alimente.

La motion de censure : Un révélateur des rapports de force

Dans cette perspective, l'épisode de la motion de censure prend une valeur de test de vérité. L'initiative portée par l'USFP ne fut pas un simple geste symbolique. Elle répondait à une volonté de réactiver les outils constitutionnels, de restaurer la fonction de contrôle du Parlement et de prouver qu'une opposition crédible agit au cœur même des institutions.

Cette séquence a révélé deux grandes faiblesses : celle d'une majorité ayant préféré le verrouillage au débat ouvert, et celle d'une partie de l'opposition ayant cédé au calcul ou à l'hésitation. Si la réaction de la majorité semble s'inscrire tout naturellement dans la perception qu'elle a de l'exercice de la politique, celle de certains partis de l'opposition a révélé une sorte de désengagement qui a limité la portée de l'acte. Cette réaction a aussi érodé la crédibilité de ceux qui critiquent la domination gouvernementale tout en reculant devant l'usage des instruments permettant de la contester. En assumant seule le coût politique de cette audace, l'USFP a rappelé que la démocra-

tie ne saurait se réduire à une simple gestion comptable des majorités numériques.

Driss Lachguar, en rappelant cet épisode, a voulu mettre en avant la difficulté croissante à faire vivre les contre-pouvoirs et à accepter que la démocratie soit autre chose qu'une simple gestion de majorité numérique.

Diplomatie partisane et fidélité aux principes

L'intervention a également permis de replacer la défense des intérêts nationaux dans une vision globale de l'engagement. Driss Lachguar a souligné qu'un grand parti ne saurait se cantonner aux affaires internes. Il doit investir le champ de la diplomatie parallèle pour porter la voix du Maroc, rectifier les perceptions biaisées et consolider les alliances stratégiques.

Cette responsabilité ne s'arrête pas aux frontières nationales. Dans ce cadre, le soutien à la cause palestinienne n'est ni un ornement rhétorique, ni une figure de style. Le rappeler, comme l'a fait Driss Lachguar, ne contredit en rien la défense des intérêts du Maroc. C'est un impératif de justice et de fidélité morale qui coexiste parfaitement avec la défense du pays. Cette cohérence illustre un refus des doubles standards et une volonté d'inscrire l'action nationale dans un horizon de dignité universelle. En rappelant que cette articulation est possible, voire nécessaire, le Premier secrétaire du parti a montré qu'un parti historique peut défendre la nation sans renoncer à la solidarité avec les causes justes.

Pour une force d'opposition de proposition contre le vide politique

Enfin, sur les dossiers brûlants du chômage et du pouvoir d'achat, le Premier secrétaire a rejeté le déni que le gouvernement affiche à cet égard. Sans transformer la détresse

sociale en slogans faciles, il l'a analysée comme le marqueur d'un échec public persistant.

Pour lui, la vérité des discours officiels ne se mesure pas aux statistiques, mais au vécu quotidien des ménages face aux dépenses de santé, de transport ou d'éducation. En déplaçant le curseur du simple constat vers la responsabilité et l'alternative, il a défini ce que doit être une opposition constructive : non pas celle qui se contente de crier pour occuper l'espace, mais celle qui pense et propose pour préparer une issue.

En défendant une opposition de proposition, l'USFP rappelle que la critique n'a de sens que si elle s'accompagne d'un cap, d'une méthode et d'une volonté réelle de transformation. A travers cette ligne, le Premier secrétaire du parti a réaffirmé que l'opposition n'est pas condamnée à l'impuissance dès lors qu'elle choisit de penser et de proposer.

En définitive, le passage de Driss Lachguar dans « Décryptage » fut une intervention réussie, car elle a tenté de réintroduire de l'ordre, du sens et une direction claire dans un paysage politique souvent marqué par la confusion.

Le Premier secrétaire du parti n'y a pas manqué de relier les fractures sociales à leurs causes politiques, la souffrance des ménages à l'usure du modèle public, l'hégémonie de la majorité à l'affaiblissement du pluralisme, et le rôle de l'opposition à l'exigence d'une alternative crédible.

Il a aussi rappelé, avec la motion de censure, que l'USFP a choisi d'assumer ses responsabilités pendant que le gouvernement se contentait de calmer sa majorité numérique chaque fois que ses membres sont interpellés sur leur bilan, et qu'une partie de l'opposition se dérobaient. Enfin, le Premier secrétaire du parti a montré qu'un grand parti défend son pays sur tous les fronts, sans renoncer à sa fidélité à la Palestine.

Dans une époque où tant de prises de parole se contentent de verser dans la confusion, cette intervention a tenté de réintroduire du sens, de la responsabilité et une ligne directrice.



Par Mohamed Assouli
Membre du Bureau politique
de l'USFP et Secrétaire
provincial du parti à Tétouan

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

INFÎME	BIBI	RADIUM	FIN DE	MAIN	CONVIENT	GAINÉ	BALAI
		JOVIAL	VERBE	PERFECTIBLE			COUPÉ EN DEUX
FICTIFS							
COBALT		PARFUM			RÈGLE À LA MODE		
EN CRISE		MARCHÉ	IL PARLE AVEC LES ESPRITS				
ERMITE	CANOT	LETTRES DE BATMAN	EN SELLE EN JEEP		RÉCUSE EN BERNE		
				FIN DE VERBE GRECQUE		DE BAS EN HAUT: ENVOLÉE	TIENT EN HALEÏNE
ÉPREUVE SPORTIVE							
		NÉFASTE	MÉTAL		MÉLODIE ANCIEN ESPAGNOL		
GARDIEN DE BUT EN COUPLE		FOUDRE					
		FIN DE VERBE	PRÊTRE			VENUE AU MONDE	PLANTE
C'EST LA VIE COLLECTE				ARTICLE ROMAINS		NÉON GRECQUE	
			ENCERC-LER				
CI-DESSUS EN APNÉE		VÉHICULE SPATIAL			ROULÉES		

Solution mots flechés d'hier

A	C	E	S
B	R	O	U
F	N	O	U
R	R	D	R
R	H	E	E
C	A	E	N
T	S	A	R
L	I	A	N
O	U	T	R
O	N	D	E
R	S	A	G
N	O	B	R
O	M	B	R

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Bourabia</p> <p>Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bouarab</p> <p>Rédaction Hassan Bertaleb Alain Bouathy Mourad Tabet Wafia Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Meftah</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p>	<p>Directeur artistique Fouad Ezzafir</p> <p>Service technique Khadija Sali (Responsable) Myriem Rebane Khadija Haloui Mariama Parki Elkandoussi Elvardi</p> <p>Révision Abdelmoumen Warrach</p> <p>Secrétaire Ammar Tabat</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Libération Quotidien (697)</p> <p>Adresse de la Rédaction 31, Rue Amir Abdelkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p>	<p>E-mail: Libération@libe.ma Libération@libe.ma Téléphone: 0522 61 94 04</p> <p>Fax de la rédaction: 0522 62 08 72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annonceslibe@libe.ma Youssef El Gabs Mezura El Youssoufi Loubra Baghdadli Ikia At Dahman Siham Zaïter Fadia Cheukri</p> <p>44, Avenue des E.A.R 3^e Etage - Casablanca Tél: 0522 31 00 62 0522 62 32 32</p>	<p>0522 60 23 44 Fax: 0522 31 28 10</p> <p>Impression Les Éditions Maghébines</p> <p>200 exemplaires imprimés</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier de presse 130/04</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération</p> <p>Libération Maroc</p> <p>2017 www.cjtd.ma</p>
---	---	--	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Affectif
- 2- Embarras - L'Union - Drame jeune
- 3- Ruissseau - Porte influ
- 4- Esclaves des Grecs - Disgracié
- 5- Hausse - Blanchisseuse universelle
- 6- Vide cocon - Te rends
- 7- Pote - Logis
- 8- Pas souven
- 9- Régime - Devant le boucher
- 10- Crochet - Presque pas

VERTICALEMENT

- 1- Impudique
- 2- Brojeur - Il y en a toujours un !
- 3- Personnel - Organes femelles
- 4- Séduits - Saison
- 5- En les - Estasié
- 6- Vieille cité - Beligieux
- 7- Fruit de rosacée - Sur la jante
- 8- A la vite fait (A la...)
- 9- Préposition - Etat du Golfe - Argon
- 10- Noble anglais - Façon d'écrire

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	H	I	C	A	N	E	R	I	E
2	R	E	S	U	M	E		O	S	T
3	I	R	E	N	E			I	S	O
4	T	E		E		B	R	E	L	E
5	I		A	I	S	E		S	E	T
6	C	O	N	F	O	R	T		R	I
7	I	N	C	O	N	N	U	E		R
8	S	A		R		E	N	T	E	E
9	M		E	M	U		I	N	N	E
10	E	R	S	E		O	S	A	I	S

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
3			2	4		9			3	9				8				
			8	5						5	3							2
9	5							2	6		6		1	5	9			
4	6		2		9		8	1	5	6				8	3			
		9		8		5			7		1	9						5
2	8		4		7		6	9		8	2					7	4	
7	2							1	8			7	6	9		2		
			7		2				6				8		4			
1		9	6				3		8				4		6			
Difficile									Expert									
		2			4		8		8		2							
9				3					1	7								
			5		8	9	3			4	5		9	3				
6			9			7					2			6	8	5		
1			6				9		4									9
		3		8			5			5	6	7			2			
3	5	1		2								8	4		7	2		
				7			2								9		1	
4		8				3									2			8

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
9	7	5	3	6	2	1	8	4	9	5	1	8	4	6	3	7	2
8	3	2	7	1	4	9	5	6	7	8	4	3	1	2	5	6	9
4	1	6	5	8	9	7	2	3	2	3	6	9	5	7	1	8	4
1	9	8	6	7	3	2	4	5	1	2	7	4	6	5	9	3	8
5	4	3	2	9	8	6	1	7	4	6	8	7	9	3	2	1	5
6	2	7	4	5	1	3	9	8	3	9	5	1	2	8	7	4	6
7	6	9	1	4	5	8	3	2	5	7	3	6	8	9	4	2	1
2	5	1	8	3	6	4	7	9	6	1	2	5	3	4	8	9	7
3	8	4	9	2	7	5	6	1	8	4	9	2	7	1	6	5	3
Difficile									Expert								
3	2	6	7	9	8	4	5	1	1	8	5	7	4	9	6	2	3
9	4	7	5	2	1	8	3	6	9	7	2	6	1	3	5	8	4
5	8	1	6	4	3	7	9	2	4	6	3	5	2	8	1	7	9
6	7	3	4	8	5	2	1	9	7	3	6	4	5	1	2	9	8
2	1	8	9	6	7	5	4	3	5	2	9	8	3	6	7	4	1
4	5	9	1	3	2	6	8	7	8	4	1	2	9	7	3	6	5
1	6	4	8	7	9	3	2	5	2	1	4	9	7	5	8	3	6
7	9	2	3	5	4	1	6	8	3	9	8	1	6	2	4	5	7
8	3	5	2	1	6	9	7	4	6	5	7	3	8	4	9	1	2

Economie

Le CMC relativise l'impact de l'accord UE-Mercosur sur l'économie marocaine

Une menace ciblée plutôt qu'un choc global pour le Maroc

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (UE-Mercosur) « ne constitue pas, pour le Maroc, un choc commercial frontal et uniforme », selon le Centre marocain de conjoncture (CMC) qui affirme que les structures d'exportation du Mercosur et du Maroc vers l'Union européenne ne se recouvrent que partiellement. Explications.

«Le Mercosur ne concurrence pas directement le Maroc sur l'ensemble de ses produits à l'export», écrit d'emblée le Centre dans sa publication mensuelle «Maroc Conjoncture» du mois de mars 2026 (N°388).

Sous le titre « ALE UE-Mercosur. Quelles incidences pour le Maroc ? », la publication livre une analyse expliquant qu'« il n'existe pas d'équivalent direct entre les exportations bovines sud-américaines et les exportations agricoles marocaines vers l'Union européenne dominées par les fruits et légumes. De même, l'importance prise par les métiers mondiaux du Maroc réduit mécaniquement la part des secteurs susceptibles d'être exposés à une substitution directe ».

Dans son argumentaire, l'observateur privé de l'économie marocaine, spécialisé dans l'analyse et le suivi de la conjoncture, la prévision et l'évaluation d'impact, fait remarquer que le Mercosur dispose d'avantages comparatifs qu'il s'agit de viande bovine, de sucre, de soja ou de produits nets dans les productions agricoles de grande échelle, d'autres produits de base issus d'une agriculture extensive et compétitive en coût.

L'autre argument limitant l'impact de cet accord sur le Royaume, est qu'à l'inverse, le Maroc exporte vers l'Union européenne un panier de biens plus

diversifié, où les produits industriels occupent désormais une place importante, en particulier dans l'automobile, les équipements électriques et certains segments manufacturiers intégrés aux chaînes de valeur européennes.

Par ailleurs, «parallèlement, l'agriculture marocaine d'exportation est fortement orientée vers l'horticulture: tomates, fruits rouges, agrumes, légumes frais, et plus marginalement certains produits comme l'huile d'olive», argue-t-il.

Pour autant, l'absence de recouvrement complet ne signifie pas absence de risque, reconnaît le Centre qui fait état de deux mécanismes à considérer : l'érosion des préférences commerciales » et la pression sur les prix ainsi que la compétition pour les débouchés.

En ce qui concerne le premier mécanisme, le Centre estime que «dès lors que l'UE accorde au Mercosur des conditions tarifaires favorables, cet avantage relatif se réduit. Ce phénomène bien connu n'entraîne pas nécessairement une chute des volumes exportés, mais il accroît la pression concurrentielle et réduit la capacité à maintenir des marges confortables».

S'agissant du deuxième canal, même lorsque les produits ne sont pas strictement identiques, l'arrivée de volumes supplémentaires sur le marché européen peut renforcer le pouvoir de négociation des grandes centrales d'achat et des importateurs.

Ainsi, « le Maroc peut alors être affecté non parce qu'il affronterait un substitut parfait, mais parce qu'il opérerait dans un environnement commercial devenu plus disputé ».

De l'avis des experts de l'ob-



servatoire, cette optique nécessite un examen des filières véritablement exposées.

A commencer par les agrumes, pour lesquels l'Argentine et l'Uruguay disposent d'une capacité exportatrice réelle. Pour le CMC, elles apparaissent comme l'un des terrains susceptibles de rencontrer une concurrence partielle mais crédible, surtout sur certains segments ou à certaines périodes.

Concernant les fruits rouges, le CMC propose une lecture plus nuancée, estimant que « la concurrence est possible, mais elle est atténuée par la proximité géographique du Maroc, par la nature périssable du produit et par des fenêtres de production qui ne se superposent pas toujours complètement ».

A l'inverse, dans des filières

comme la tomate fraîche, le Maroc conserve un avantage comparatif plus solide, affirme-t-il. Les exportations marocaines vers l'UE reposent ici sur une combinaison difficile à reproduire: rapidité d'accès au marché, capacité de livraison fréquente et flexibilité d'ajustement à la demande européenne. L'huile d'olive pourrait subir, elle, une pression sur les prix et une concurrence sur les segments d'entrée de gamme.

Le Maroc conserve d'importants facteurs de résilience

Après analyse de ces cas, il apparaît évident que « la menace n'est pas homogène. Elle est sélective, plus élevée dans quelques segments agricoles, plus faible dans les filières où la rapidité d'accès au marché est déterminante, et limitée dans l'industrie manufacturière », en définit l'observateur.

Quoi qu'il en soit, le Maroc conserve d'importants facteurs de résilience. Le Centre évoque notamment la proximité géographique avec l'Europe, l'avantage logistique et la spécialisation croissante dans des segments où la réactivité est importante.

Par ailleurs, il convient de noter les effets potentiellement positifs de l'accord du côté de la logistique. En effet, comme le suppose le Centre dans son analyse, « si les échanges entre l'Amérique du Sud et l'Europe s'intensifient, les routes maritimes transatlantiques pourraient gagner en importance. Dans ce cadre, le Maroc, et en particulier Tanger Med, peut espérer capter

une partie de la valeur ajoutée liée à l'augmentation des flux ».

En définitive, si l'accord UE-Mercosur renforce la concurrence sur le marché européen, surtout dans certains segments agricoles, il ne « remet pas en cause les fondements de la compétitivité marocaine dans les filières où le Royaume a construit de véritables avantages structurels ».

Alain Bouithy

Les facteurs de résilience du Maroc

Selon le CMC, le Royaume dispose de plusieurs facteurs de résilience qui atténuent les risques associés à l'accord UE-Mercosur. Le premier est la proximité géographique avec l'Europe, centrale dans les filières agricoles fraîches et dans toutes les activités où le délai de livraison constitue un déterminant majeur de compétitivité. Cet avantage devient stratégique dans un contexte où les chaînes d'approvisionnement sont davantage évaluées à l'aune de leur fiabilité, de leur réactivité et de leur empreinte carbone.

Le deuxième facteur de résilience est l'intégration industrielle croissante du Maroc dans les chaînes de valeur européennes. Le Maroc s'insère désormais dans des réseaux de production régionaux où les décisions d'implantation répondent à des logiques de complémentarité industrielle dans le cadre du nearshoring.

Bon à savoir

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur constitue l'un des projets commerciaux les plus ambitieux de ces dernières décennies. Il vise à rapprocher deux ensembles économiques majeurs : d'un côté l'Union européenne, qui compte environ 450 millions d'habitants, et de l'autre le Mercosur, bloc régional sud-américain regroupant près de 270 millions d'habitants, dominé démographiquement et économiquement par le Brésil.

L'objectif général est de réduire très largement les barrières tarifaires entre les deux blocs, avec une libéralisation progressive des échanges de biens, ainsi que des dispositions relatives aux services et aux investissements. L'accord institue une libéralisation graduelle, asymétrique selon les secteurs, mais reste suffisamment ample pour modifier les équilibres concurrentiels. (CMC)

Les métiers mondiaux du Maroc réduisent la part des secteurs susceptibles d'être exposés à une substitution directe, selon le CMC

Le Maroc et Sao Tomé-et-Principe déterminés à renforcer leur coopération économique

Le Maroc et la République de Sao Tomé-et-Principe sont déterminés à renforcer leur coopération économique, a affirmé, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec la ministre d'Etat chargée des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République de Sao Tomé-et-Principe, Ilza Maria dos Santos Amado Vaz, actuellement en visite de travail dans le Royaume, M. Bourita a indiqué que son homologue de Sao Tomé-et-Principe a tenu, mercredi une rencontre avec des hommes d'affaires marocains afin d'examiner les moyens de promouvoir les relations économiques bilatérales.

Les deux parties sont convenues, lors de cette rencontre, de mettre en place un mécanisme de suivi de tous les points inscrits dans la feuille de route de la coopération entre les deux pays pour la période 2025-2027 et d'organiser la réunion de la commission mixte bilatérale au cours de l'année prochaine à Laâyoune, a-t-il souligné.

Cette feuille de route, a-t-il relevé, comprend un ensemble d'engagements et de mesures visant à concrétiser la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le renforcement des relations entre les deux pays, notant avoir discuté avec Mme Amado Vaz de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette feuille de route, "ce qui a été réalisé, ce qui ne l'a pas été et les raisons qui ont empêché sa concrétisation", rapporte la MAP.

Par ailleurs, M. Bourita a salué la position constante

de soutien de Sao Tomé-et-Principe à la question du Sahara marocain ainsi qu'aux candidatures du Maroc aussi bien à l'Union africaine qu'aux Nations unies, notant que ce pays a toujours été un soutien indéfectible du Royaume dans tous les forums régionaux et internationaux.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a également salué l'adhésion de Sao Tomé-et-Principe à l'Initiative Royale Atlantique.

S'agissant de la situation intérieure de Sao Tomé-et-Principe, M. Bourita a fait savoir que le Royaume suit de près les développements dans ce pays, rappelant que le Maroc a toujours soutenu la stabilité politique et institutionnelle de Sao Tomé-et-Principe.

Casablanca : ZLECAf Trade Finance Summit sous le signe de la dynamisation du commerce régional

La Confédération marocaine des exportateurs (ASMEX) et le Club Afrique développement (CAD) d'Attijariwafa bank ont réuni, mardi à Casablanca, plus de 300 entreprises exportatrices à l'occasion du ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) Trade Finance Summit.

Cette rencontre d'envergure a rassemblé plusieurs hautes personnalités, parmi lesquelles le ministre délégué chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des politiques publiques, Karim Zidane, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, Omar Hejira, le président directeur général du groupe Attijariwafa bank, Mohamed El Kettani, ainsi que la secrétaire générale de l'ASMEX, Kawtar Rajji, fait savoir un communiqué conjoint de l'ASMEX et le CAD.

D'après la même source, la directrice de l'engagement du secteur privé au Secrétariat général de la ZLECAf, Cynthia Essoum-Gnassingbe, a présenté les avancées concrètes de cette zone et les opportunités qu'elle ouvre aux exportateurs marocains.

De son côté, le directeur Maroc de la Banque africaine de développement (BAD), Achraf Tarsim, a souligné le rôle

central des institutions financières dans l'accompagnement des exportations et des investissements marocains en Afrique, rapporte la MAP.

Un premier panel de haut niveau, introduit par M. Ismaïl Douiri, directeur général délégué en charge de la Banque de détail à l'international et des filiales de financement spécialisées du groupe Attijariwafa bank, a permis de poser le cadre stratégique des enjeux de financement liés à la ZLECAf.

Les échanges ont réuni le directeur de la Supervision bancaire à Bank Al-Maghrib, Nabil Badr, le président directeur général de Centrelec, Ali El Harti, le directeur de l'International Banking du groupe Attijariwafa bank, Adil Hajji, et le directeur de la Défense et la Réglementation commerciale au ministère de l'Industrie et du Commerce, Saïd Maghraoui.

Un second panel, consacré aux nouveaux mécanismes ainsi qu'aux modalités pratiques de sécurisation des investissements et des exportations, a également retenu l'attention de l'auditoire.

Introduit par le directeur général délégué d'Attijariwafa bank, Choukri Oimdina,

il a réuni la directrice de la Régulation et de la Stabilité financière à l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), Amal Souaïfi, le directeur Pôle Business Développement et non vie Afrique d'Atlantic Re, Mehdi Arifi, en plus de Francis Jespers, CEO Maroc d'Allianz Trade et Hicham Zaki, directeur général du SMAEX (Société marocaine d'assurance à l'exportation).

Par ailleurs, trois conventions de partenariat destinées à accompagner les entreprises et à stimuler les investissements ont été signées entre Attijariwafa Bank et, respectivement, le secrétariat d'Etat chargé du Commerce extérieur, Maroc PME et l'ASMEX.

En clôture du sommet, la vice-présidente et présidente de la commission Afrique de l'ASMEX, Saloua Karkri Belkiz, a salué le rythme soutenu de mise en œuvre de la ZLECAf.

Elle a également partagé la vision d'avenir des exportateurs marocains au sein de leur environnement régional, dans un contexte international où la proximité géographique apparaît plus que jamais comme un levier de croissance.

Créée en 1982, l'ASMEX fédère un large écosystème composé d'exportateurs, de fédérations et d'associations sectorielles, ainsi que d'institutions publiques et privées impliquées dans le commerce extérieur.

Structurée autour de pôles métiers, de commissions thématiques et de comités ad hoc, elle constitue un espace d'échange, de concertation et de co-construction au service du développement des secteurs exportateurs marocains. Grâce à son maillage régional, l'ASMEX assure également une proximité renforcée avec les entreprises dans l'ensemble des régions du Royaume.

De son côté, le CAD du groupe Attijariwafa bank est une plateforme dédiée à la fédération des communautés d'affaires, des dirigeants et des représentants publics afin de catalyser les opportunités économiques et d'encourager les investissements à l'échelle du continent. Avec plus de 25.000 participants issus de 42 pays africains, dont plus de 7.000 membres actifs, le CAD a facilité plus de 33.000 rencontres B2B structurées dans des secteurs clés. Il a également orchestré 45 missions multisectorielles et organisé 7 éditions du Forum international Afrique développement.

Espagne : Accord de coopération entre les Chambres de commerce d'Almería et de Fès-Meknès

La Chambre de commerce d'Almería et la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Fès-Meknès ont signé, lundi à Almería (sud-est de l'Espagne), un accord-cadre de coopération et de partenariat.

Cet accord vise à renforcer les relations économiques bilatérales et à promouvoir de nouvelles opportunités d'affaires et d'investissement entre les deux régions, indique la Chambre de commerce d'Almería dans un communiqué.

Paraphé par le président de la Chambre d'Almería, Jerónimo Parra, et celui de la Chambre de Fès-Meknès, Hamza Benabdallah, ce partenariat établit un cadre de coopération institution-

nelle durable, fondé sur la réciprocité, le bénéfice mutuel et le co-développement économique, précise la même source.

A cette occasion, M. Parra a souligné que le Maroc représente «un marché prioritaire» pour l'économie locale, en raison de sa proximité géographique, de son potentiel de croissance et de sa complémentarité avec l'Andalousie, rapporte la MAP.

Selon lui, cet accord «offre une garantie institutionnelle solide» aux entreprises intéressées par la prospection de nouveaux débouchés commerciaux et opportunités d'investissement.

Pour sa part, M. Benabdallah a estimé que cette convention renforce la

coopération économique entre le Maroc et l'Espagne et contribue à «instaurer un climat de confiance propice au développement de projets conjoints».

L'accord définit un cadre d'actions conjointes visant à faciliter l'internationalisation des entreprises d'Almería sur le marché marocain, ainsi qu'à accompagner les opérateurs de la région de Fès-Meknès souhaitant explorer le marché espagnol, notamment dans la province d'Almería et en Andalousie.

Sur le plan opérationnel, le texte prévoit la promotion conjointe des deux régions, l'échange régulier d'informations économiques, ainsi que l'organisation de rencontres d'affaires, de missions économiques et de pro-

grammes de formation.

La coopération portera prioritairement sur les secteurs du commerce, de l'industrie, des services, du tourisme, ainsi que sur la formation et la culture.

Pour assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements, un comité mixte de coordination sera mis en place. Il sera chargé de superviser les plans d'action et de proposer de nouvelles pistes de collaboration.

Conclu pour une durée initiale d'un an, l'accord est renouvelable jusqu'à quatre ans et pourra donner lieu à la signature de conventions spécifiques adaptées à des volets thématiques, conclut le communiqué.

"Rabat capitale mondiale du livre 2026"

Art & culture 342 activités pour promouvoir la lecture

L'événement "Rabat, capitale mondiale du livre 2026" propose, à partir du 24 avril, un programme riche de 342 activités variées dans différents espaces dans le but de cultiver le goût de la lecture auprès des citoyens et de stimuler l'industrie culturelle.

"La capitale déploie tout au long de l'année un programme culturel ambitieux et singulier, plaçant l'humain au cœur du paysage culturel et faisant de l'interaction avec le produit culturel un levier de développement humain", a indiqué la commissaire du programme "Rabat capitale mondiale du livre", Latifa Moftaqir, lors d'une conférence de presse tenue mardi à Rabat.

Elle a passé en revue une série d'activités réparties sur 12 axes stratégiques, comprenant des manifestations ouvertes dédiées à la lecture, des cafés littéraires, des campagnes de sensibilisation à l'importance de la lecture dans l'espace public, des expositions, l'aménagement de bibliothèques mobiles, l'organisation de résidences littéraires, de conférences destinées aux professionnels du livre, ainsi que des sessions de formation et des ateliers.

La désignation de Rabat comme Capitale mondiale du livre par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) repose sur une évaluation approfondie de critères historiques, cognitifs et culturels, fondée



sur le lien étroit que la ville entretient depuis des siècles avec le livre et la transmission du savoir, comme en témoignent ses mosquées et ses bibliothèques, qui portent les marques d'une tradition culturelle vivante, enrichie par des institutions modernes telles que des universités contemporaines, des instituts, des centres culturels et un tissu associatif dynamique, a rappelé Mme Moftaqir.

L'évaluation s'est également appuyée sur la vitalité de l'industrie du livre, Rabat concentrant un nombre important d'éditeurs, de librairies privées, de maisons d'édition et d'institutions académiques, outre

son engagement en faveur de l'alphabetisation, de l'éducation, de la promotion de la condition des femmes et des jeunes, ainsi que la richesse de son patrimoine, consacrée par son classement au patrimoine mondial de l'humanité en 2012.

L'organisation et la mise en œuvre des activités mobilisent, aux côtés du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et de ses institutions, la Wilaya de la région Rabat-Salé-Kénitra, la commune de Rabat, ainsi qu'un ensemble de départements et d'institutions nationales.

Participent aussi à l'organisation de cette grande manifestation, les

organes de l'UNESCO et de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), les instances internationales concernées, des représentations diplomatiques étrangères et des associations de la société civile, l'objectif étant d'organiser des activités variées tout au long de l'année selon une programmation précise.

Ces activités se distinguent par une dynamique qui fait sortir le livre de son cadre traditionnel (bibliothèques, centres de documentation et salons) pour aller à la rencontre du citoyen dans les hôpitaux, les centres de réinsertion, les orphelinats, les maisons de jeunes, ainsi que dans les espaces du quotidien tels que les gares routières, les moyens de transport, les places publiques et les parcs.

Rabat a été désignée Capitale mondiale du livre pour l'année 2026, succédant à Rio de Janeiro en 2025. L'UNESCO considère la capitale marocaine comme un carrefour culturel favorisant l'échange du savoir et des arts, soulignant que l'essor de l'industrie locale du livre joue un rôle important dans le progrès de l'enseignement, en conformité avec les objectifs de l'UNESCO, notamment grâce à la présence de 54 maisons d'édition et d'un nombre croissant de librairies.

La 15^{ème} édition du Festival international de cinéma et mémoire commune de Nador



FICMEC-NADOR
الهرجان الدولي للسينما و الذاكرة المشتركة
FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA ET MÉMOIRE COMMUNE

La 15^{ème} édition du Festival international de cinéma et mémoire commune de Nador se tiendra, du 30 octobre au 04 novembre, sous le slogan «La mémoire de l'avenir».

Un communiqué du Centre de la mémoire commune pour la démocratie et la paix, organisateur de cet événement, indique que cette manifestation culturelle, qui vise à ancrer les valeurs de paix et de cohabitation, continue de renforcer son rôle en tant qu'espace international de dialogue entre le 7^e art et les questions humaines, ainsi que de plateforme de réflexion sur la dialectique de la mémoire et la construction de l'avenir.

La même source ajoute que le festival accorde, dans sa nouvelle édition, une importance capitale aux jeunes en tant qu'acteurs essentiels de la construction de la «mémoire du futur», et ce, en leur donnant les outils d'une lecture critique de l'histoire et en renforçant leur implication dans les débats intellectuels liés aux questions de mémoire et de justice, souli-

gnant l'engagement du festival à faire de la culture un levier de la réflexion critique et un outil pour construire une société plus juste.

Cette édition se distinguera par une programmation riche comprenant des compétitions de films de fiction, de documentaires et de courts métrages, ainsi que des colloques académiques et des ateliers de formation destinés aux jeunes, et des activités socioculturelles parallèles adoptant une approche ouverte qui aborde les questions humaines dans leur dimension universelle.

Sur le plan intellectuel, le programme de l'édition comprend un colloque international sur le thème «Vers une méthodologie de la justice transitionnelle entre les Etats : de la mémoire nationale à la mémoire commune», qui explorera les moyens de transposer les concepts de justice et de paix au niveau des relations internationales.

En ce qui concerne les jurys, le communiqué précise qu'ils sont com-

posés de personnalités artistiques de renom reflétant la diversité des expériences cinématographiques mondiales. Ainsi, l'Italienne Roberta Pazi préside le jury des longs métrages de fiction, tandis que Lamiae Chraïbi (Maroc/France) préside le jury des documentaires et Randa Maaroufi (Maroc/France) celui des courts métrages.

Le communiqué fait remarquer que cette composition témoigne de l'ouverture du festival à des approches artistiques multiples et de sa volonté de promouvoir la présence des femmes aux postes de décision et d'évaluation cinématographique.

A l'instar des éditions précédentes, la cérémonie d'ouverture sera l'occasion de remettre le prix international «Mémoire pour la démocratie et la paix» à une personnalité nationale ou internationale qui s'est distinguée par ses contributions exceptionnelles à l'enracinement des valeurs de paix et de coexistence humaine.

Bryan Adams en concert à Casablanca

L'icône mondiale du rock Bryan Adams se produira pour la première fois au Maroc, le 7 mai prochain à la Salle couverte du Complexe Mohammed V à Casablanca, dans le cadre de sa tournée internationale "Bare Bones".

Organisée par NuCoast, en partenariat avec Global Entertainment et NRJ Maroc, le concert de Bryan Adams constitue une occasion de redécouvrir ses plus grands tubes dans une configuration épurée, pensée pour favoriser l'émotion et la proximité avec le public, indique un communiqué des organisateurs, notant que la tournée "Bare Bones", conçue pour révéler la puissance brute et l'émotion à l'état pur, propose un format acoustique

et intimiste.

"Amener Bryan Adams au Maroc était un rêve depuis des années. Avec la tournée Bare Bones, nous avons trouvé le format parfait à travers un concert épuré, puissant, presque en apesanteur, qui colle à l'ADN de la Salle couverte du Complexe Mohammed V", souligne Hakim Chagraoui, PDG de Global Entertainment, cité dans le communiqué.

"La configuration de 3.000 places seulement veut dire que chaque spectateur vivra un moment rare, presque secret, avec l'un des plus grands artistes de notre temps. C'est un privilège pour nous et un cadeau pour le public marocain", ajoute-t-il.

Avec plus de 65 millions d'albums vendus et une carrière légendaire de quatre décennies, l'icône canadienne du rock a marqué des générations en-

tières avec des hymnes planétaires tels que Summer of '69, (Everything I Do) I Do It for You, Have You Ever Really Loved a Woman ou Please Forgive Me.

Artiste aux multiples Grammy Awards et nommé aux Oscars, Bryan Adams continue de remplir les plus grandes salles du monde. "Bare Bones" est l'une de ses tournées les plus acclamées par la critique, saluée pour sa sincérité et sa maîtrise musicale.

Le 7^{ème} art italien s'invite

à Essaouira avec la

4^{ème} édition du festival

"La Dolce Vita à Mogador"

Le rideau a été levé, mercredi soir à Essaouira, sur la 4^e édition du festival "La Dolce Vita à Mogador", désormais rendez-vous incontournable de la grande école italienne du cinéma, avec au menu une sélection captivante de films et de chefs-d'œuvre intemporels, au grand bonheur des cinéphiles.

Organisée par l'association "La Dolce Vita à Mogador", avec le concours de l'ambassade d'Italie au Maroc et de l'Institut culturel italien, cette manifestation cinématographique, qui se poursuit jusqu'au 18 avril, célèbre la continuité de l'histoire fascinante entre le 7^e art et la Cité des Alizés, lieu de tournage privilégié pour le cinéma international et la télévision, grâce à son patrimoine emblématique, notamment sa médina et son ambiance historique.

Le coup d'envoi de cette 4^e édition, renforcé par la présence notamment du Conseiller de SM le Roi et Président-fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, et d'éminentes personnalités marocaines et étrangères de divers horizons ainsi que de plusieurs figures marquantes du monde du cinéma, a été donné avec la projection au Centre culturel d'Essaouira, du film "Anna" (2025) de sa réalisatrice Monica Guerriore.

Dans une allocution d'ouverture, M. Azoulay a mis en avant l'ancrage historique d'Essaouira dans l'univers du 7^e art, relevant que la Cité des Alizés a "servi de décor à des dizaines, voire plus d'une centaine de grands films" et invitant, à cet égard, à redécouvrir cette mémoire cinématographique à travers les lieux emblématiques de la ville qui en retracent le parcours.

Évoquant un moment phare de cette relation entre Mogador et le cinéma, M. Azoulay a rappelé que le film Othello, réalisé par Orson Welles et largement tourné à Essaouira, avait valu au Maroc une Palme d'or au Festival de Cannes.



MECANISME D'APPUI FINANCIER POUR LE DEVELOPPEMENT DES PARCELLES D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE AU NIVEAU DE LA STATION TOURISTIQUE DE SAÏDIA

PROVINCE DE BERKANE

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Contexte de l'AMI

Dans le cadre du renforcement de l'attractivité de la station touristique de Saïdia et l'accélération du développement de l'offre d'hébergement touristique, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à sélectionner des investisseurs intéressés par la réalisation et l'exploitation d'Établissements d'Hébergement Touristique classés sur des parcelles dédiées situées au sein de cette station.

Cet AMI s'inscrit dans une dynamique de mobilisation de l'investissement touristique et vise à accompagner la création de nouvelles unités d'hébergement répondant aux standards internationaux en matière de qualité, d'expérience client et de durabilité.

Cible de l'AMI

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux investisseurs nationaux et internationaux, aux opérateurs touristiques ainsi qu'aux gestionnaires hôteliers disposant d'une expérience dans le développement et/ou la gestion d'établissements d'hébergement touristique et souhaitant investir dans la réalisation et l'exploitation professionnelle de projets d'hébergement touristique au sein de la station touristique de Saïdia.

Objectif de l'AMI

Cet AMI vise à sélectionner des projets d'investissement pour la réalisation d'unités d'hébergement touristique au niveau des parcelles identifiées au sein de la station permettant notamment : d'augmenter la capacité litière de la station, de renforcer la qualité et la montée en gamme de l'offre touristique, de créer des emplois directs et durables, de diversifier les concepts d'hébergement et d'améliorer l'attractivité de la destination.

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un appui financier à l'investissement pouvant atteindre jusqu'à 20 % du montant global du projet, dans la limite d'un plafond de 10 millions de dirhams par projet.

Les projets retenus devront être réalisés dans un délai maximum de 24 mois, avec un objectif de mise en exploitation professionnelle des établissements d'hébergement touristique à l'horizon 2028.



Processus de participation

Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt en le téléchargeant à partir du site officiel de la SMIT www.smit.ma.

La soumission des dossiers, sur le site officiel de la SMIT, est ouverte à partir du 20/04/2026 et se termine le 22/06/2026 à 16h.

Ne ratez pas cette opportunité



Les Etats-Unis disent discuter d'un nouveau rendez-vous avec l'Iran



Washington a annoncé discuter de la tenue d'une deuxième session de négociations avec Téhéran, se disant "optimiste" sur les chances d'un accord, après la menace de l'Iran de bloquer la circulation en mer Rouge face au blocus américain de ses ports.

L'Iran a, de son côté, réaffirmé sa volonté de négocier, alors que le monde espère la prolongation du cessez-le-feu de deux semaines en vigueur depuis le 8 avril, et la sortie d'une guerre qui a fait des milliers de morts, principalement en Iran et au Liban, et secoue l'économie mondiale.

"Nous sommes optimistes quant à la perspective d'un accord", a déclaré mercredi la porte-parole de la Maison Blanche, Karoline

Leavitt, tandis que le Pakistan poursuit ses efforts de médiation après une première session de discussions à Islamabad, qui s'est conclue sans accord.

L'influent chef de l'armée pakistanaise Asim Munir a notamment rencontré mercredi en Iran le chef de la diplomatie Abbas Araghchi.

Et le Premier ministre pakistanais, Muhammad Shehbaz Sharif, a rendu compte des efforts de son pays lors d'une rencontre en Arabie saoudite avec le prince héritier Mohammed ben Salmane, dans le cadre d'une tournée qui doit également le mener au Qatar et en Turquie, a annoncé son cabinet jeudi.

Le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmail Baghaei, a confirmé que "plusieurs mes-

sages avaient été échangés via le Pakistan" ces derniers jours.

Il a toutefois campé sur une exigence iranienne majeure : le droit du pays à un programme nucléaire civil, ouvrant seulement la porte à des débats sur "le niveau et le type d'enrichissement" d'uranium.

Mais près de sept semaines après le début de la guerre, déclenchée par une attaque israélo-américaine contre l'Iran, les objectifs d'Israël et des Etats-Unis restent "identiques", a assuré le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, citant notamment "l'abandon de la capacité d'enrichissement à l'intérieur de l'Iran".

Sur le terrain, Téhéran verrouille toujours le détroit d'Ormuz et Washington impose depuis lundi un blocus sur les navires en provenance ou à destination des ports iraniens.

L'armée américaine a annoncé mercredi avoir empêché dix navires de quitter les ports iraniens. Selon Washington, "90%" de l'économie iranienne dépend du commerce maritime.

Washington a également dit renforcer ses sanctions contre le secteur pétrolier iranien.

En réponse, le chef de l'armée iranienne, Ali Abdollahi, a agité le spectre d'un blocage de la mer Rouge, en plus de celui du détroit d'Ormuz. Mohsen Rezaei, conseiller du guide suprême iranien, a en outre menacé de couler les navires américains s'ils tentaient de faire la "police" dans le détroit.

Mercredi, les ministres des Finances de onze pays, dont le Royaume-Uni, le Japon et l'Australie, avaient appelé "à une résolution négociée" du conflit, évoquant les menaces "sur la sécurité énergétique mondiale, les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la stabilité économique et financière".

Les cours du pétrole étaient toutefois sta-

bles jeudi matin en Asie et les Bourses dans le vert après qu'à Wall Street le S&P 500 et le Nasdaq ont atteint mercredi de nouveaux records, les investisseurs misant sur une poursuite des négociations.

Au Liban, les hostilités entre Israël et le Hezbollah pro-iranien se poursuivent malgré des discussions mardi entre les ambassadeurs des deux pays aux Etats-Unis - premier rendez-vous du genre depuis 1993 - en vue de négociations directes.

La formation pro-iranienne a revendiqué jeudi de nouvelles attaques contre des positions militaires dans le nord d'Israël, après que l'armée israélienne a annoncé avoir frappé plus de 200 cibles du mouvement chiite en 24 heures.

"Le démantèlement du Hezbollah" est le premier but des négociations entre Israël et le Liban, a réaffirmé mercredi M. Netanyahu.

Donald Trump a assuré tard mercredi que les "dirigeants" des deux pays se parleraient jeudi, ce qui serait historique.

"On essaie de créer un peu de répit entre Israël et le Liban", a-t-il déclaré sur Truth Social, sans toutefois préciser de quels dirigeants il s'agirait.

Le Liban "n'est pas au courant" d'un prochain contact avec Israël, et n'en a pas été informé "par les canaux officiels", a toutefois affirmé une source officielle à l'AFP.

Un peu plus tôt, un haut responsable américain avait fait savoir que le président américain jugerait "bienvenue la fin des hostilités au Liban", mais que les Etats-Unis "n'avaient pas exigé un cessez-le-feu immédiat" entre Israël et le Hezbollah.

Depuis début mars, les frappes israéliennes sur le pays ont fait plus de 2.000 morts et un million de déplacés.

Pedro Sánchez, propulsé chef de file des progressistes mondiaux en partie grâce à Trump

Le Premier ministre socialiste espagnol Pedro Sánchez est devenu une figure de proue de la gauche dans le monde, notamment par des échanges houleux avec Donald Trump, un statut qu'il devrait conforter en accueillant vendredi à Barcelone un sommet des progressistes mondiaux.

Entre ses clashes répétés avec le président américain, ses virulentes critiques à l'égard d'Israël et une politique ouverte à l'immigration en Espagne, Pedro Sánchez fait figure d'exception au sein d'une Europe qui penche depuis des années vers la droite.

Dernier épisode en date: son opposition fermement affichée à la guerre contre l'Iran, malgré la menace de représailles commerciales brandies par Donald Trump lorsque l'Espagne a refusé aux Américains l'usage de bases militaires sur son sol.

Pedro Sánchez est aussi l'un des rares dirigeants occidentaux de premier rang à avoir qualifié de "génocide" la guerre menée par Israël à Gaza après l'offensive du Hamas en octobre 2023.

Grâce à ces prises de position, l'Espagne "a gagné en leadership, en influence et en visibilité

dans de nombreux pays", explique à l'AFP Ignacio Molina, chercheur à l'Institut Real Elcano de Madrid, citant en particulier le monde arabe ou l'Amérique latine.

D'autres pays s'opposent aussi à Israël et aux Etats-Unis, mais l'Espagne, en raison de son appartenance à l'Otan et à l'Union européenne, a par exemple plus de poids que l'Irlande ou la Norvège, ajoute-t-il, évoquant les deux pays qui avaient reconnu l'Etat palestinien en même temps que Madrid en mai 2024.

"L'Espagne pèse davantage parmi les grands pays de l'Union européenne qu'auparavant", abonde Joan Botella, professeur de sciences politiques à l'Université autonome de Barcelone.

Et de fait, Pedro Sánchez, qui préside actuellement l'Internationale socialiste, semble attirer de plus en plus l'attention des médias internationaux et a par exemple signé des tribunes dans le New York Times ou le Monde diplomatique.

"Pedro Sánchez est devenu le porte-étendard de l'opposition politique occidentale au président des Etats-Unis", écrivait le Wall Street Journal en mars, le Financial Times le dépe-

gnant de son côté en "Némésis de Trump en Europe" (son ennemi juré).

Le sommet "Global Progressive Mobilisation" qui se tient vendredi et samedi à Barcelone, pendant deux jours, devrait offrir au leader socialiste une nouvelle occasion de se poser en chef de file de la gauche au niveau international.

Les chefs d'Etats brésilien Lula, sud-africain Cyril Ramaphosa et mexicain Claudia Sheinbaum doivent notamment assister à cette rencontre, qui vise, selon ses organisateurs, à mobiliser face à la montée de l'extrême droite.

"Nous, les partis et les gouvernements progressistes, devons nous unir, dire aux citoyens que nous appartenons à quelque chose qui va au-delà de la politique intérieure, de nos frontières, et qui consiste à avoir un regard positif et humaniste", a déclaré Pedro Sánchez mardi en Chine, lors de sa quatrième visite en quatre ans dans le pays.

Pedro Sánchez "joue à fond la carte de la politique étrangère, parce que c'est là qu'il est à l'aise et qu'une majorité de l'opinion publique lui est favorable", pointe Joan Botella.

Plus de 68% des Espagnols étaient opposés

à la guerre contre l'Iran, y compris parmi les électeurs du Parti populaire (PP), principal parti d'opposition, selon un sondage publié en mars dans le quotidien El Pais.

"Les Espagnols ont un complexe d'infériorité quand ils sortent de chez eux. Et à ce niveau-là, la figure de Pedro Sánchez fait du bien" à beaucoup de gens, même au-delà de son électoral, poursuit Joan Botella.

Le PP l'accuse, lui, de s'être servi de la politique étrangère pour reconquérir les électeurs et détourner l'attention des scandales qui visent ses proches et son parti.

"Il utilise cette image de dirigeant progressiste, opposé à Trump, pour capter le vote de gauche", analyse aussi Juan Tovar Ruiz, professeur de relations internationales à l'Université de Burgos.

Mais pareille stratégie a "des conséquences au niveau européen" où l'Espagne pourrait perdre le soutien de certains alliés traditionnels dirigés par la droite, comme l'Allemagne et l'Italie, mettaient en garde Juan Tovar Ruiz ou Ignacio Molina.

"Mais en fin de compte, il y a plus à y gagner qu'à y perdre", juge Ignacio Molina.



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 18/DTZ/INV/2026

Le lundi 11 Mai 2026 à 10 heures, Il sera procédé au siège de la direction provinciale (bureau du chef de service bâtiments équipements et patrimoine) à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n°

18/DTZ/INV/2026 du 11/05/2026 pour TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE 6 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE SANABIL A LA COMMUNE DE RBAI EL FOUKI A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million huit cent trois mille quatre cent quatre-vingt dirhams (1803480,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **Vingt mille dirhams (20000,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	5	A2

N° 2556/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 20/DTZ/INV/2026

Le lundi 11 Mai 2026 à 10 heures, Il sera procédé au siège de la direction provinciale (bureau du chef de service bâtiments équipements et patrimoine) à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n°

20/DTZ/INV/2026 du 11/05/2026 pour

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 06 SALLES DE CLASSES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANTS DES COMMUNES SUIVANTES : GALDAMANE, BOUCHFAA, BNI FRASSE, MAGHRAOUA ET TAINASTE - PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente-six dirhams (1682736,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **treize mille dirhams (30000,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	5	A2

N° 2556/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 21/DTZ/INV/2026

Le lundi 11 Mai 2026 à 10 heures, Il sera procédé au siège de la direction provinciale (bureau du chef de service bâtiments équipements et patrimoine) à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n°

21/DTZ/INV/2026 du 11/05/2026 pour

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE COLLEGIAL ZAYTOUNE A LA COMMUNE OULAD ZBAIR A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million six cent soixante-douze mille quatre cent seize dirhams (1672416,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **Trente mille dirhams (30000,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	5	A5

N° 2557/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 22/DTZ/INV/2026

Le lundi 11 Mai 2026 à 10 heures, Il sera procédé au siège de la direction provinciale (bureau du chef de service bâtiments équipements et patrimoine) à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n°

22/DTZ/INV/2026 du 11/05/2026 pour

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 06 SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE A LA COMMUNE DE TAZA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-deux dirhams (1793382,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **Trente mille dirhams (30000,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	5	A2

N° 2558/PA

-SOCIETE ORIENTAL MASDAR- SARL AU CAPITAL DE 40 000 000,00 DH ZONE INDUSTRIELLE, ROUTE DE TAOURIRT, NADOR. R.C N° : 9929
 DEMISSION ET NOMINATION D'UN GERANT I/ Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Nador au siège social le 06 FEVRIER 2026 les associés de la société dite : « ORIENTAL MASDAR- société à responsabilité limitée ont décidé :
 - D'accepter la démission de Monsieur AHMED YASSINE EL MADDARSI de

ses fonctions de GERANT à compter de ce jour et lui a donné quitus entier et définitif de sa gestion
 - A pris acte de la nomination de Monsieur MOSTAFA EL MADDARSI en qualité de nouveau GERANT ASSOCIE.
 De modifier en conséquence l'article 16 des statuts.
 II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de 1er instance de Nador le 15/04/2026 sous le N° 12312
 POUR EXTRAIT ET MENTION
 N° 2559/PA
 ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE

DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS-MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° : 46/2026/EXP
 N° : 46/2026/EXP
 = Séance publique =
 Le 30 Avril 2026 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech

Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix n° : 46/2026/EXP pour :
 Objet : Restauration destinée aux personnels chargés de déroulement des examens relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à TAROUDANT.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
 Le montant minimum: 35 486,00 DHS TTC (TRENTE-

CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX DIRHAMS).
 Le montant maximum: 69 982,00 DHS TTC (SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS)
 Le cautionnement provisionnel est fixé comme suit: 1000,00 DHS (Mille Dirhams).
 - Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
 - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.
 N° 2560/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS-MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 52/2026/INV en Lot unique.

Le 28/04/2026 à 09:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP04) Taroudant à l'ouverture des plus relatifs à l'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 52/2026/INV en lot unique:

OBJET	Montant de l'estimation	Cautionnement provisionnel
Travaux de réhabilitation de 05 (Cinq) établissements primaires pionnières relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.	992 290,80 DH TTC NEUF CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX DHS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES.	25 000,00 Dh Quinze Mille dirhams.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures. - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2561/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS-MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 54/2026/INV en Lot unique.

Le 28/04/2026 à 10:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP04) Taroudant à l'ouverture des plus relatifs à l'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 54/2026/INV en lot unique :

OBJET	Montant de l'estimation	Cautionnement provisionnel
Travaux de réhabilitation de 06(Six) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.	1 141 248,00 DH TTC UN MILLIONS CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT DHS.	17 000,00 Dh Dix sept MILLE dirhams.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures. - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2563/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS-MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 53/2026/INV en Lot unique.

Le 28/04/2026 à 10:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP04) Taroudant à l'ouverture des plus relatifs à l'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 53/2026/INV en lot unique:

OBJET	Montant de l'estimation	Cautionnement provisionnel
Travaux de réhabilitation de 04(Quatre) établissements pionnières relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.	1 106 478,00 DH TTC UN MILLION CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT DHS.	25 000,00 Dh SEIZE MILLE dirhams.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures. - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2562/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS-MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 55/2026/INV en Lot unique.

Le 28/04/2026 à 12:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP04) Taroudant à l'ouverture des plus relatifs à l'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 55/2026/INV en lot unique:

OBJET	Montant de l'estimation	Cautionnement provisionnel
Travaux de réhabilitation de lycée collégial zaoût sidi taher (établissement pionnière) relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.	601 552,80 DH TTC SIX CENT UN MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX DHS ET QUATRE VINGT CENTIMES	20 000,00 Dh DIX MILLE dirhams.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures. - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2564/PA

ONCF
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 26T010/PLGV

Ligne à Grande Vitesse entre Kenitra et Marrakech : Travaux de raccordement au réseau 225kV de trois sous-stations

Le Directeur Support porte à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au **07/05/2026 à 09h00**.

N° 2566/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MEDJUNIA
 COORDONNATEUR DES SERVICES
 ELHADJ SOUMI

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 56/2026INV en Lot unique.

Le 28/04/2026 à 13:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de FARAF Sous Massa à Tarooudant, Route Marrakech Lakhayta (RP 04) Tarooudant à l'ouverture des plis relatifs à l'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 56/2026INV en lot unique.

OBJET	Montant de l'estimation	Coût présumé prévisionnel
Travaux de réhabilitation de lycée collégial lagfate (établissement pionnière) relevant de la direction provinciale de FARAF SM à Tarooudant .	818136,00 DH TTC HUIT CENT DIX HUIT MILLE CENT TREINTE SIX DHS	13 000,00 DH TREIZE MILLE dirhams.

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté de Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (21 juin 2023) relatif à la démocratisation des procédures. - La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma
- Ce présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises nationales (PME), coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2566/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDJUNIA
COORDONNATEUR DES SERVICES
ELHADJ SOUMI

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES DES VEHICULES NON RETIRES DANS LES DELAIS IMPARTE
N° 45/2026

Le Président de la Commune de Ti Mellil porte à la connaissance du public qu'il sera procédé le **14 MAI 2026** à onze heures de matin (11H00) au siège de la commune ou sous-provinciale 3910 à la vente aux enchères publiques de quinze (15) véhicules non retirés dans les délais impartis.

Les intéressés désirant participer et visiter les véhicules objet des enchères publiques ; sont invités à se présenter au Service du Développement des Ressources Financières de la Commune de Ti Mellil muni d'une demande de participation et d'une copie de la Carte d'Identité Nationale pendant la période allant de la date de publication de cette annonce au journal jusqu'au **13 MAI 2026**.

Tout en respectant les conditions suivantes :

- La vente des biens se déroule les objets affectés aux enchères publiques aura lieu à partir de 10H00 jusqu'à 10H00 au siège de la commune communale de Ti Mellil.
- La caution prévisionnelle est constituée d'un reçu délivré par le Trésorier provincial de Medjouna, ou d'un chèque certifié, ou une caution bancaire à remettre directement au Président de la commission avant l'ouverture de la séance.
- L'enchérisseur dont son offre est acceptée par la commission est tenu de payer le prix en totalité avec une majoration de 10% perçue sur les ventes publiques.
- L'enchérisseur accepté doit retirer sur sa charge les véhicules affectés des enchères publiques dans un délai de cinq (05) jours à compter de la date de réception du PV relatif aux enchères publiques (en cas de dépassement du délai, l'adjudicataire sera débité d'un montant de cinq cent dix (500.000dh) par jour de retard.

Le cautionnement prévisionnel est fixé à la somme de quatre cent mille dirhams (400.000,00DH).

La mise à prix est fixée à la somme de trois cent cinquante mille deux cent dirhams (350.200,00DH).

N° 2567/PA

مشروع قرار رئيس مجلس جماعة كميم
بمضي والتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لشق جزء من الطريق
الرموز لها ب 153 Rue n° بتصميم التهيئة لمدينة كميم (القليم كميم).

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد لصفحة أسفله، في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث وسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصديقات وهن إشارة العموم، بمقر جماعة كميم (مصاحفة الشؤون القانونية والممتلكات)، خلال أوقات العمل الإدارية.

لرئيس مجلس جماعة كميم،

- بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1-15-58 بتاريخ 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015).
- بناء على القانون رقم 7.81 المتعلق بترغ الملكية لأجل المنفعة العامة وبالإحتلال المؤقت، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 مايو 1982).
- بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992).
- بناء على القانون رقم 19-57 يتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية.
- وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر بتاريخ 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه.
- وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر بتاريخ 27 من ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) لتطبيق القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير.
- وبعد الإطلاع على المرسوم رقم 2.18.256 الصادر في 24 من شعبان 1439 (11 مايو 2018) بالموافقة على التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لهيئة جماعة كميم، بإقليم كميم، وبالإعلان أن في ذلك منفعة عامة.
- وعلى مقرر مجلس جماعة كميم، المتخذ خلال دورته العادية لشهر ماي المتعددة بتاريخ 02 ماي 2025

قرار مالي:

المادة الأولى: تقرر التخلي عن القطع الأرضية اللازمة لشق جزء من الطريق الرموز لها ب 153 Rue n° بتصميم التهيئة لمدينة كميم (القليم كميم). المشار إليها بحواشي ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار ذات المقاس 1/1000 والمبينة في الجدول التالي.

رقم المقتضا	الرموز العقارية	المساحة المبنية (متر مربع)	المساحة المبنية (متر مربع)	مساحة القطع	ملاحظات
01	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1879" المتعلق بـ	23	3270	في رقم القيد العقاري رقم 50.1879	ملاك بقرمصاد
02	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.2061" المتعلق بـ	381	3254	في رقم القيد العقاري رقم 50.2061	ملاك بقرمصاد
03	مسطح	7		في رقم القيد العقاري رقم 50.2061	ملاك بقرمصاد
04	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.2090" المتعلق بـ	114	215	في رقم القيد العقاري رقم 50.2090	ملاك بقرمصاد
05	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1671" المتعلق بـ	163	4024	في رقم القيد العقاري رقم 50.1671	ملاك بقرمصاد
06	مسطح	45		في رقم القيد العقاري رقم 50.1671	ملاك بقرمصاد
07	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.2083" المتعلق بـ	181	416	في رقم القيد العقاري رقم 50.2083	ملاك بقرمصاد
08	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.2154" المتعلق بـ	253	1396	في رقم القيد العقاري رقم 50.2154	ملاك بقرمصاد
09	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1191" المتعلق بـ	258	2944	في رقم القيد العقاري رقم 50.1191	ملاك بقرمصاد
10	مسطح	27		في رقم القيد العقاري رقم 50.1191	ملاك بقرمصاد
11	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1713" المتعلق بـ	256	1721	في رقم القيد العقاري رقم 50.1713	ملاك بقرمصاد
12	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1941" المتعلق بـ	35	3229	في رقم القيد العقاري رقم 50.1941	ملاك بقرمصاد
13	مسطح	403		في رقم القيد العقاري رقم 50.1941	ملاك بقرمصاد
14	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.8400" المتعلق بـ	368	2492	في رقم القيد العقاري رقم 50.8400	ملاك بقرمصاد
15	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.781" المتعلق بـ	258	2463	في رقم القيد العقاري رقم 50.781	ملاك بقرمصاد
16	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.291" المتعلق بـ	262	2151	في رقم القيد العقاري رقم 50.291	ملاك بقرمصاد
17	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.134" المتعلق بـ	263	5800	في رقم القيد العقاري رقم 50.134	ملاك بقرمصاد
18	شك النسي 1 "موضوع رقم 50.1834" المتعلق بـ	127	2619	في رقم القيد العقاري رقم 50.1834	ملاك بقرمصاد

المادة الثانية: ينشر مشروع هذا القرار بالجرميدة الرسمية.

وحرر بكميم، في
 رئيس جماعة كميم
 الحسن الطايفي

LYNIA PRO GROUP SARL AU
Société à responsabilité limitée, au capital de 100 000,00 dhs
Siège social :
26 AV MERS SULTAN
ETG 1 n° 3 Casablanca
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date 22/10/2025 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :
1-DENOMINATION : Lymia pro group SARL
2-SIEGE SOCIAL : 26 Av Mers Sultan Etg 1 Appt n°3 Casablanca.
3-OBJET SOCIAL: L'acquisition, la vente, la location, la promotion, la construction, la rénovation, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis
4-CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de 1000 dhs chacune réparti comme suit :
- Mme EL HALOUI SARA, ... 100 000 Dirhams
5- GERANCE :
La société est engagée par la signature de Mme EL HALOUI SARA
6- LA DUREE : 99 ans.
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10/10/2026 RC n° 724665.
Pour extrait et mention.
N° 2566/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
DIRECTION REGIONALE DE LA METEOROLOGIE DU CENTRE OUEST
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2026/DRMCO/BG
Réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise,
à la coopérative, à l'union des coopératives et à l'auto-entrepreneur.
Le 14/05/2026 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie du Centre Ouest, Boulevard Abdellah Ayachi Laymoun Hay Hassani Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°02/2026/DRMCO/BG relatif à l'achat de sondes destinées au fonctionnement du Système Automatique de Radiosondage du Centre Provincial de la Météorologie de Casablanca (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani).
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le

à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés public du 15 Chaaban 1944 (8 Mars 2025).
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10000,00 Dh (Dix Mille Dirhams).
-Les revenus hebdomadaires du souk sont estimés à la somme de 100 000,00 dhs (Cent Mille Dirhams 00 cts) par chaque année.
*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
*NB: Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à l'original.
N° 2570/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2572/PA
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Laayoune
Sakia Hamra
Centre Hospitalier ES-SMARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 03/2026
Le 13/05/2026 à 12h, il sera Procédé, dans la salle de réunion du Centre hospitalier Provincial Es-smara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration sur Offres de prix :
Exécution des Prestations

de Nettoyage et Hygiène des Locaux du CHI ES-SMARA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 784.896,00 Dhs TTC (Sept cent quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt seize dirhams TTC.)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.
N° 2573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2572/PA
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Laayoune
Sakia Hamra
Centre Hospitalier ES-SMARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 03/2026
Le 13/05/2026 à 12h, il sera Procédé, dans la salle de réunion du Centre hospitalier Provincial Es-smara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration sur Offres de prix :
Exécution des Prestations

de Nettoyage et Hygiène des Locaux du CHI ES-SMARA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 784.896,00 Dhs TTC (Sept cent quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt seize dirhams TTC.)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.
N° 2573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2572/PA
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Laayoune
Sakia Hamra
Centre Hospitalier ES-SMARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 03/2026
Le 13/05/2026 à 12h, il sera Procédé, dans la salle de réunion du Centre hospitalier Provincial Es-smara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration sur Offres de prix :
Exécution des Prestations

de Nettoyage et Hygiène des Locaux du CHI ES-SMARA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 784.896,00 Dhs TTC (Sept cent quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt seize dirhams TTC.)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.
N° 2573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2572/PA
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Laayoune
Sakia Hamra
Centre Hospitalier ES-SMARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 03/2026
Le 13/05/2026 à 12h, il sera Procédé, dans la salle de réunion du Centre hospitalier Provincial Es-smara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration sur Offres de prix :
Exécution des Prestations

de Nettoyage et Hygiène des Locaux du CHI ES-SMARA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 784.896,00 Dhs TTC (Sept cent quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt seize dirhams TTC.)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.
N° 2573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026
Le 14/05/2026 à 11 heures du matin. Il sera procédé dans la salle de réunion de la commune RAHALA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatifs à :
Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS TERRAIN DE PROXIMITE AU DOUAR BOUZARGOUN , TOUKHRIBINE, TERKHATE A LA COMMUNE RAHALA.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 dhs (Onze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 579 060,00 (Cinq cent soixante dix neuf Mille soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2025) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent obligatoirement être déposés sur le portail marocain des marchés publics, accessible à

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Laayoune
Centre Hospitalier Provincial ES-SMARA

المملكة المغربية
وزارة الصحة والعناية الاجتماعية
جهة العيون الساقية الحمراء
المركز الاستشفائي الإقليمي سمارة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°04/2026 (Séance publique)

Le 14 MAI 2026 à partir de 11h00, il sera procédé, dans les bureaux du CHP ES-SMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TYPE marché	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
marché reconductible	Entretien des escaliers à l'intérieur du Centre Hospitalier Provincial d'Es-Smara	8000 DH Huit mille dh	528.076,80 DH/TTC Cinq cent vingt huit mille six cent quatre vingt quatre	11 H 00

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 10 à 34 du décret relatif aux marchés publics
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.
N° 2574/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
جهة درعة تافيلالت

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT INTERNATIONAL

Il sera procédé à la salle des réunions, au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre international sur offres de prix pour :

AOO N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS mc
17/2026/ARIEF/AF	ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT DESTINE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'ARIEF DE LA REGION DRAA-TAFILALET.	150 000,00 Cent cinquante Mille	13/05/2026 à 11h00	7 914 876,00 Sept Millions Neuf Cent Quarante Mille Huit Cent Soixante Six.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2575/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATION D'appel D'OFFRES OUVERT N° : 08/2026/BGC/PAZ

Le Président du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal annonce au public que l'avis d'appel d'offre ouvert N° 08/2026/BGC/PAZ, publié au journal Libération n° 10771 du 03/04/2026 relatif à : ACQUISITION DES BUSE EN BETON POUR LES COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL A été rectifié comme suit : AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N°08/2026/BGC/PAZ AU LIEU DE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°08/2026/BGC/PAZ et l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : neuf cent quatre-vingt-quatre mille six cent dirhams, 60 Cts (9 84 600,00 DH), au lieu de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : neuf cent quatre-vingt mille dirhams, 60 Cts (9 80 000,00 DH). Et reporter comme suit la date d'ouverture des plis sera le 29 avril 2026 à 12 heures matin au lieu de 27 avril 2026 à 12 heures

N° 2576/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA MARRAKECH-
SAFI
PRÉFECTURE
DE MARRAKECH
CERCLE BOUR
CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAL
DIVISION TECHNIQUE
SERVICE DES MARCHÉS
ET TRAVAUX
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE N°01/2026.
Le 12/05/2026 à 10h00, il
sera procédé, au siège de la
commune Harbil- ville du
Tamsourt à l'ouverture

des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte portant sur : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du marché de proximité T3 Tamsourt.
Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 5 400.000,00 dirhams Hoes Taxes (Cinq millions quatre cent mille dirhams hoes taxes).
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux

dispositions des articles 103 à 105 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la commune ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer contre récépissé au siège de la commune.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 2577/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
Au rabais ou majoration N° 52/INV/2026 (Séance publique)
Le 11/05/2026 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais

ou majoration - ayant pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation du Lycée collégiale MOKTAR SOUSSI (Arrondissement MENARA) relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 406 060,00DH (Deux millions quatre cent six mille soixante dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

48 000,00 DH (Quarante-huit mille dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 2578/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED-NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
CERCLE DE BOUJAJAJANE
CAIDAT D'ADAY
COMMUNE TERRITORIALE D'ADAY
DIRECTEUR DES SERVICES
BUREAU DES ETUDES ET MARCHES

Avis rectificatif de l'Avis d'appel d'offres ouvert N° :04/2026

Avis d'appel d'offres ouvert N° :04/2026

OBJET : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU URBAINE DES QUARTIERS SOUS EQUIPES DE LA COMMUNE TERRITORIALE ADAY - PROVINCE GUELMIM.

Le président de la commune d'ADAY informe le public que :

Les modifications sont introduites dans l'avis d'appel d'offres ouvert N° :04/2026 relatif aux : **TRAVAUX DE MISE A NIVEAU URBAINE DES QUARTIERS SOUS EQUIPES DE LA COMMUNE TERRITORIALE ADAY - PROVINCE GUELMIM** comme suit :

- Le montant de la caution provisoire est de la somme de 120.000 DIRHAMS au lieu de 12.000 Indiqué au portail du marché public.
- La séance d'ouverture des plis est reportée pour le :29/04/2026.

Le reste demeure inchangeable.
N° 2580/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE SIDI EL MAJHFI

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° :01/2026

Le 20 Mai 2026 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune de SIDI EL MAJHFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié pour la vente en un seul lot composé des lampadaires publics et des déchets comme mentionnés dans le cahier de charge. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.

- Le montant de l'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 49 800,00 dhs (quarante-neuf mille six cents Dirhams).
- Le montant de cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 980,00 dhs (quatre mille neuf cent soixante dirhams).
- Le contenu des dossiers et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service d'urbanisme, d'environnement, des travaux de la commune de Sidi El Majhfi ;
- Soit déposer leurs dossiers via le portail des marchés publics pour une soumission électronique www.marchéspublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir par chaque concurrent sont celles prévues par l'article 32 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics ;
N° 2581/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
« Au rabais ou à majoration » N°: 50/INV/2026
(Séance publique)

Le 11/05/2026 à 11H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou à majoration » ayant pour objet : Travaux de construction des salles de classe préscolaire aux établissements scolaires primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés :

- Lot N° 01 : Travaux de construction de (09) Neuf salles de classe préscolaire aux établissements scolaires relevant de la commune de Marrakech (Arrondissement Menara, Guélla et Médina).
- Lot N° 02 : Travaux de construction de (08) Huit salles de classe préscolaire aux établissements scolaires relevant des communes Soukila et Lowlaya.
- Lot N° 03 : Travaux de construction de (08) Huit salles de classe préscolaire aux établissements scolaires relevant des communes Tassaltane et Saada.
- Lot N° 04 : Travaux de construction de (07) Sept salles de classe préscolaire aux établissements scolaires relevant des communes Marrakech (Arrondissement Menara) et Aïnoudane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont faits comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimation de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	50 000,00	Cinquante-et-un mille dirhams	2 511 377,20	Deux millions cinq cent soixante-et-un mille trois cent soixante-dix-sept dirhams et vingt centimes
02	45 000,00	Quarante-cinq mille dirhams	2 230 271,20	Deux millions deux cent cinquante mille deux cent soixante-cinq dirhams et vingt centimes
03	44 700,00	Quarante quatre mille sept cents dirhams	2 237 043,60	Deux millions deux cent trente-sept mille quatre cent dix-sept dirhams et soixante centimes
04	39 000,00	Trente-neuf mille dirhams	1 945 748,80	Un million neuf cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit dirhams et quatre centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
N° 2579/PA

الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الإقليمية للتربية والتكوين
مديرية إقليم زاݣورا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° : 31/ZAG/2026
SEANCE PUBLIQUE

Le 28 Avril 2026, à partir de 10 h 00 mn du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (Deux-Tafelait à Zagora (salle des réunions), sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :

ANO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (DHS TTC)	MONTANT DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
31/ZAG/2026	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 05 ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RÉPARTIS SUR 02 CT- PROVINCE DE ZAGORA.	655 086,00 Six Cent Cinquante Cinq Mille Quatre Vingt Six	13 000,00 Treize Mille

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.
N° 2582/PA

Avis de constitution
Par acte SSI, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE ALFICO-CEIMA GLOBAL FOURNITURES S.A.R.L

Objet :
• INTERMEDIARE DU COMMERCE DE GROS
• NEGOCIANT
• MARCHAND OU INTERMEDIARE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION

Général :
1- M. SAMIR KHADIRI Né 01/06/1967 le CNI N° R5014 demeurant à 11 RUE BIR LAHLOU HAY AL MAZAHAL HOCEIMA.
2- Mme. MANAL KHADIRI Né 08/06/1978 CNI N° R152795 demeurant à 11 RUE BIR LAHLOU AL HOCEIMA

Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
M. SAMIR KHADIRI
200 PARTS.
Mme. MANAL KHADIRI ...
... 200 PARTS
M. MOHAMED AMINE KHADIRI... 600 PARTS
TOTAL : 1000 Parts

Durée :
La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.

Siège Social: RUE BIR ANZARAN N°98 HAY EL MENZEHAL HOCEIMA.
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 15/04/2026 sous le n° 238

N° 2583/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE & DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONALES
OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 051/EXP/2026
(Séance publique)

1) Le lundi 11 Mai 2026 à 10h :30min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo EL JADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié ouvert sur offre de prix d'objet : Prestations de restauration et de réception au profit des formateurs, organisateurs et cadres pédagogiques et administratifs dans le cadre du programme provincial de formation continue et des activités pédagogiques organisées par la Direction Provinciale d'El Jadida.

2) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

3) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 50 000,00 DH (cinquante mille dirhams)

4) L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Min : 1 796 613,50 (Un million sept cent quatre-vingt-seize mille six cent treize dirhams et cinquante centimes) (TTC)
Max : 2 695 000,00 (Deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille dirhams) (TTC)

5) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35 et 135 et Décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

6) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 2584/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° HZ/17/2026
Le 14/05/2026 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de suivi et contrôle de la qualité des Travaux d'élargissement et de renforcement de l'accès à Moulay Brahim (RP 2024) du PK 0+600 au PK 6+400 -Province d'Al Haouz

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Sept Mille Dirhams (7 000,00) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente-six dirhams 0 centime TTC (494 436,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2585/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
Direction Provinciale d'El

Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 14/2026

Le 12/05/2026 à 10h30min, il sera procédé, dans dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, et de la logistique d'El Kelaa Des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

Travaux de reconstruction de l'ouvrage d'art au PK98+100 de la RR201 (EX RR208 PK29+000) - Province d'El Kelaa Des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six millions six cent deux mille cent soixante-troize dirhams et vingt centimes (6 602 173,20 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent trente-deux mille dirhams (132 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30, le 2ème paragraphe de l'article 32, l'article 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions fixées par l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2586/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°: 08/2026/CZ

Le MERCREDI 13/05/2026 à 10h00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 08/2026/CZ ayant pour objet :

GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois cent mille Dirhams, 00 Cts TTC (300.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million cent trente-quatre mille deux cent soixante-six Dirhams 94 Cts TTC (1 134 266,94 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le : VENDREDI 08/05/2026 à 11 heures. (Point de rencontre siège de la commune)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation

N° 2587/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°: 15/2026/CZ

Le JEUDI 14/05/2026 à 10h00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 15/2026/CZ ayant pour objet :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART CHOREGRAPHIQUE A LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille Dirhams, 00 Cts (6000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent mille Dirhams, 00 Cts TTC (300.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4

Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :
les prostates d'études installés au Maroc doivent fournir :

les certificats d'agrément, établis conformément à l'arrêté du ministre de l'équipement et des transports n°1003-15 du 20Jumada I 1436 (11 mars 2015) complétant le tableau annexé au décret n°2-98-984 du 4 hja 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat, un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre :

- D14

- D15

- D16

- D17

- D21

N° 2588/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N° 11/2026/DPA/4/SMOFPFA Du 15 / 05/2026 à 10 Heures

Le 15/05/2026 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°11/2026/DPA/4/SMOFPFA Du 15/05/2026 à 10 heures

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre Cent Mille deux cents quatre-vingt Dirhams et 00 centimes (1 499 280,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs plis par voie électronique sur le portail Marocain des marchés publics. Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, site au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal au

plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation dudit appel d'offre.

N° 2589/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Économie et des Finances
Direction des Domaines de l'État

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N° 7/DDE/DIS/2026

Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

Le 29 Avril 2026 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'État – Quartier Administratif – Agdal – Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 7/DDE/DIS/2026 du 29/04/2026 pour la Maintenance (pièces de rechange et main d'œuvre) des équipements informatiques et techniques installés au niveau du service central et des services extérieurs de la Direction des Domaines de l'État en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante et un mille deux cents dirhams (151 200,00 DHS) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille deux cent (2 200,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1502-23 du 13 juin 2023 portant application des dispositions de l'article 148 du décret n°2-22-431 précité, le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 2590/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 21AOM/SNRT/2026
Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME)

Le 13/05/2026 à 11 h 00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

Lot n°1 : La fourniture et la mise en service d'équipements informatiques pour les besoins de SNRT news de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.
Lot n°2 : La fourniture de consommables d'impression pour les besoins de SNRT News de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.
Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 12/05/2026 à 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la

SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmp/>

□ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

Lot n°1 : 28 400,00 DHS

Lot n°2 : 4 200,00 DHS

□ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

Lot n°1 : 1 896 696,00 DHS TTC

Lot n°2 : 283 380,00 DHS TTC

□ Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 2591/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU

La Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan

Avis d'Appel d'Offre Ouvert Simplifié N° 07/2026

Le 28/04/2026 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan cité Administratif Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offre des prix n° 07/2026 pour :

(PC 2026) Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier de la DPETL de Tan Tan-Province de Tan Tan

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : 360 120,00 DHS (Trois Cent Soixante Mille Cent Vingt Dirhams, 00 Cts) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DHS (Sept Mille Dirhams, 00 Cts).
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 2592/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU

La Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan

Avis d'Appel d'Offre Ouvert National N° 08/2026

Le 12/05/2026 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan cité Administratif Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offre des prix n° 08/2026 pour : (pc 2026) Réalisation des essais de contrainte et suivi de la qualité de la Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier de la DPETL de TAN TAN

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : 46 200,00 DHS (Quarante-Six Mille Deux Cents Dirhams, 00 Cts) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 900,00 DHS (Neuf Cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 2593/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDEL
COMMUNE
DE GOURRAMA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 01/2026/CG

Le 12 Mai 2026 à 11 h , Il sera procédé, dans le bu-

reau du président de la commune de Gourrama à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :

Actualisation d'étude d'exécution, assistance technique et suivi des travaux du projet de protection du centre de Gourrama Province de Midelt contre les inondations. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 204000,00 DHS (Deux cent quatre mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4 000,00 dh (Quatre mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°13 du règlement de consultation.

N° 2594/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS D'UNE CONSULTATION ARCHITECTURALE N°:
02/CA-CPT/2026

Le **12/05/2026 à 12H00**, Il sera procédé, dans la salle de réunion de conseil provincial de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BUREAU COMMUNAL D'HYGIENE A LA COMMUNE D'AKHFENNIR, PROVINCE DE TARFAYA.

- L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4 350 000,00 Dh HT (Quatre Millions Trois Cent Cinquante Mille Dirhams Hors Taxes)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé aux bureaux des marchés de la Société à l'adresse sus indiquée.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Il est prévu une visite des lieux obligatoire organisée par le conseil provincial de Tarfaya le : **04 Mai 2026 à 12h00**.

NB : Les architectes désirant télécharger le dossier de la consultation architecturale à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, doivent communiquer leurs coordonnées (E-mail, Tel et Fax) au Bureau des marchés du conseil provincial de Tarfaya ou bien enregistrés une adresse E-mail valide dans le portail des marchés publics pour qu'ils reçoivent tout éclaircissement ou modification introduite par le maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 6 de règlement de la consultation.

N° 2595/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS D'UNE CONSULTATION ARCHITECTURALE N°:
02/CA-CPT/2026

Le **12/05/2026 à 15H30**, Il sera procédé, dans la salle de réunion de conseil provincial de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BUREAU COMMUNAL D'HYGIENE A LA COMMUNE DE TARFAYA, PROVINCE DE TARFAYA.

- L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4 350 000,00 Dh HT (Quatre millions Trois cent Cinquante Mille Dirhams Hors Taxes)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé aux bureaux des marchés de la Société à l'adresse sus indiquée.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Il est prévu une visite des lieux obligatoire organisée par le conseil provincial de Tarfaya le : **05 Mai 2026 à 11h30**.

NB : Les architectes désirant télécharger le dossier de la consultation architecturale à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, ils doivent communiquer leurs coordonnées (E-mail, Tel et Fax) au Bureau des marchés du conseil provincial de Tarfaya ou bien enregistrés une adresse E-mail valide dans le portail des marchés publics pour qu'ils reçoivent tout éclaircissement ou modification introduite par le maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 6 de règlement de la consultation.

N° 2596/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction des Affaires
Administratives
et Générales
Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offres des prix n°
07/2026/MEF/AC/INF
Le 03 juin 2026 à 10
heures il sera procédé,
dans la salle de réunions
de la Direction des Affaires
Administratives et
Générales (DAAG), sise
Entrée «D», bâtiment extension
du Ministère de
l'Économie et des Finances,
2ème étage, Quartier administratif
- Rabat- Chellah à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert international sur offres des
prix n°07/2026/MEF/AC/INF du
03 juin 2026 à 10 heures pour
l'acquisition, l'installation et la
mise en œuvre des équipements
informatiques, pour le compte du
Ministère de l'Économie et des
Finances, en trois lots :

• Lot n°1 : Postes de travail
portables ;
• Lot n°2 : Postes de travail
portables ;
• Lot n°3 : Imprimantes et
Scanners.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.
L'estimation des coûts
des prestations est fixée
comme suit :
Lot n°1 : Postes de travail
: estimation des coûts des
prestations : 39.288.360,00
DHTTC (Trente-neuf millions
deux cent quatre-vingt-huit
mille trois cent soixante
Dirhams toutes taxes
comprises)
Lot n°2 : Postes de travail
portables : estimation des
coûts des prestations :
5.398.920,00 DH TTC
(Cinq millions trois cent
quatre-vingt-dix-huit
mille neuf cent vingt
Dirhams toutes taxes
comprises)
Lot n°3 : Imprimantes et
Scanners : estimation des
coûts des prestations :
10.831.200,00 DH TTC
(Dix millions huit cent
trente et un mille deux
cents dirhams toutes
taxes comprises)
Le cautionnement provi-

soire est fixé comme suit :
Lot n°1 : Postes de travail
: Sept cent quarante mille
dirhams (740.000,00
DHS).
Lot n°2 : Postes de travail
portables : Cent mille
dirhams (100.000,00 DHS).
Lot n°3 : Imprimantes et
Scanners : Deux Cent
mille dirhams (200.000,00
DHS).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt
des dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des marchés
publics accessible à
l'adresse www.marches-publics.gov.ma.
Les prospectus et le
tableau de conformité,
exigés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
dans le bureau d'ordre de la
Direction des Affaires
Administratives et Générales,
sise Entrée « D », bâtiment
extension du Ministère de
l'Économie et des Fi-

nances quartier Administratif
- Rabat - Chellah) au plus
tard le jour ouvrable
précédant la date d'ouverture
des plis ou

remis séance tenante au
président de la commission
d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-

vuées par l'article n°5 du
règlement de consultation.

N° 2597/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENOÛR
COMMUNE DE ZEMAMRA
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS RECTIFICATIF
DE L'A.O.O NATIONAL n° 01/2026/CZ

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n° :
01/2026/CZ ayant pour objet :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SOCIÉ SPORTIF DE LA VILLE DE ZEMAMRA.

Que des modifications sont faites et elle sont comme suit :

- La date d'ouverture des plis prévue le : **28/04/2026 à 10H00** sera reportée à **LUNDI 04/05/2026 à 10H00**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux million neuf cent trois mille huit cent soixante-huit Dirhams 00Cts TTC (2 903 868,00 DH TTC).**
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Huit Mille Dirhams (58.000,00 DH).**

N° 2598/PA

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

N° de train	Casa Voyageurs		Rabat Agdal		Kénitra		Tanger Ville	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
**1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29	08:17		
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29	09:17		
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29	10:17		
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29	11:17		
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29	12:17		
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29	13:17		
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29	14:17		
1029	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29	16:17		
1033	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29	17:17		
1037	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29	18:17		
1041	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29	19:17		
1045	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29	20:17		
1049	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29	21:17		
**1053	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29	22:17		
1057	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29	23:17		

* Air circulant pas les Dimanches et jours fériés
** Circule uniquement les Vendredis et les Dimanches

N° de train	Tanger Ville		Kénitra		Rabat Agdal		Casa Voyageurs	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
**2001	6:00	6:50	6:43	07:22	07:27	08:17		
2005	7:00	7:50	7:43	08:22	08:27	09:17		
2009	8:00	8:50	8:43	09:22	09:27	10:17		
2013	9:00	9:50	9:43	10:22	10:27	11:17		
2017	10:00	10:50	10:43	11:22	11:27	12:17		
2021	11:00	11:50	11:43	12:22	12:27	13:17		
2025	12:00	12:50	12:43	13:22	13:27	14:17		
2029	14:00	14:50	14:43	15:22	15:27	16:17		
2033	15:00	15:50	15:43	16:22	16:27	17:17		
2037	16:00	16:50	16:43	17:22	17:27	18:17		
2041	17:00	17:50	17:43	18:22	18:27	19:17		
2045	18:00	18:50	18:43	19:22	19:27	20:17		
2049	19:00	19:50	19:43	20:22	20:27	21:17		
2053	20:00	20:50	20:43	21:22	21:27	22:17		
**2057	21:00	21:50	21:43	22:22	22:27	23:17		

Grille Horaire "Marrakech - Fès" à partir du 15 Septembre 2025

TRAINS EN PROVENANCE DE FÈS																						
TRAIN	Fès	Ain Toukral	Selha Abou	Meknes	Meknes Ann	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Youssef	Kénitra	Sidi Taberquet	Sidi Vito	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammedia	Ain Sebdou	Casa Voyageurs	Uzeira	Berrechid	Serrat	Benguerir	Marrakech	
7104	4:35			05:11		05:57	06:53	07:50	07:50	07:54	07:54	07:42	08:23	08:32	08:44	08:57	09:21	09:45	09:50	09:50	10:50	11:38
106	5:35	5:49		6:13	6:16	06:58	07:53	07:54	08:50	08:50	08:54	08:42	09:23	09:32	09:44	09:57	10:21	10:45	10:50	10:50	11:50	12:38
182	6:35	7:48	7:58	8:13	8:16	08:58	09:53	09:54	10:50	10:50	10:54	10:54	11:23	11:32	11:44	11:57	12:21	12:45	12:50	12:50	13:50	14:38
184	8:35			9:13	9:16	09:58	10:53	10:54	11:50	11:50	11:54	11:42	12:23	12:32	12:44	12:57	13:21	13:45	13:50	13:50	14:50	15:38
186	9:35	9:49		10:13	10:16	10:58	11:53	11:54	12:50	12:50	12:54	12:42	13:23	13:32	13:44	13:57	14:21	14:45	14:50	14:50	15:50	16:38
188	10:35			11:13	11:16	11:58	12:53	12:54	13:50	13:50	13:54	13:42	14:23	14:32	14:44	14:57	15:21	15:45	15:50	15:50	16:50	17:38
120	11:35	11:48	11:58	12:13	12:16	12:58	13:53	13:54	14:50	14:50	14:54	14:42	15:23	15:32	15:44	15:57	16:21	16:45	16:50	16:50	17:50	18:38
122	12:35			13:13	13:16	13:58	14:53	14:54	15:50	15:50	15:54	15:42	16:23	16:32	16:44	16:57	17:21	17:45	17:50	17:50	18:50	19:38
124	13:35	13:48		14:13	14:16	14:58	15:53	15:54	16:50	16:50	16:54	16:42	17:23	17:32	17:44	17:57	18:21	18:45	18:50	18:50	19:50	20:38
126	14:35			15:13	15:16	15:58	16:53	16:54	17:50	17:50	17:54	17:42	18:23	18:32	18:44	18:57	19:21	19:45	19:50	19:50	20:50	21:38
128	15:35	15:48	15:58	16:13	16:16	16:58	17:53	17:54	18:50	18:50	18:54	18:42	19:23	19:32	19:44	19:57	20:21	20:45	20:50	20:50	21:50	22:38
130	16:35	16:48		17:13	17:16	17:58	18:53	18:54	19:50	19:50	19:54	19:42	20:23	20:32	20:44	20:57	21:21	21:45	21:50	21:50	22:50	23:38
132	17:35	17:48		18:13	18:16	18:58	19:53	19:54	20:50	20:50	20:54	20:42	21:23	21:32	21:44	21:57	22:21	22:45	22:50	22:50	23:50	24:38
134	18:35			19:13	19:16	19:58	20:53	20:54	21:50	21:50	21:54	21:42	22:23	22:32	22:44	22:57	23:21	23:45	23:50	23:50	24:50	25:38
136	20:35			21:13	21:16	21:58	22:53	22:54	23:50	23:50	23:54	23:42	24:23	24:32	24:44	24:57	25:21	25:45	25:50	25:50	26:50	27:38

* Air circule pas dimanche et jours fériés

Sport

ue des champions

Le Bayern en demies à l'issue d'un match de légende contre le Real



Le Bayern a rejoint mercredi soir le Paris SG en demi-finales de la Ligue des champions en éliminant le Real à Munich à l'issue d'un quart de finale retour tendu (victoire 4-3, 6-4 score cumulé), qui a vu les Madrilènes verser le vide. L'affiche alléchante du dernier carré de la compétition reine du football européen oppose un club qui ressemble aux deux meilleures équipes actuelles du continent, en forme de favori. D'un côté le Bayern, rouleau compresseur en Europe depuis 149 buts en 45 matches), et de l'autre le te-

nant du titre parisien et sa courbe ascendante ces derniers semaines.

Le Real Madrid regardera cette affiche au sommet devant la télévision, mais les formules magiques répétées à l'envi comme "On est le Real" ou "S'il y a bien un club qui peut le faire, c'est le Real", depuis la défaite contre le Bayern à domicile (2-1) à l'aller, ont bien failli fonctionner, avec un match d'exception devant les 75.000 spectateurs de l'Allianz Arena.

Les Madrilènes ont mené à trois reprises dans la rencontre. Après seulement 37 secondes, ils ont profité d'une énorme erreur de relance de Manuel Neuer sur Arda Güler dont la reprise

instantanée parfaite est venue finir sa course dans le but munichoïse. Et l'international turc y est allé de son doublé à la demi-heure de jeu d'un magnifique coup franc en pleine lucarne (29e).

La première période a été complètement folle, avec un Bayern qui a égalisé à la 6e minute par Aleksandar Pavlovic sur un corner tiré par Joshua Kimmich, alors que le gardien du Real Andriy Lunin est passé à côté de sa sortie. Puis grâce à son buteur Harry Kane (38e), trouvé dans la surface par Dayot Upamecano, pour inscrire son 50e but de la saison en club.

Avant la pause, sur une contre-attaque rapide de Vinicius Junior, Kylian Mbappé a redonné l'avantage au Real (42e) et remis les deux équipes à égalité avant la pause.

En seconde période, à l'image de deux boxeurs, Bayern et Real se sont rendus coups pour coups en cherchant le KO. Les Madrilènes ont laissé la possession de la balle aux Munichoïses et ont procédé en contre-attaque avec leurs deux flèches Vinicius et Mbappé.

Le Real est allé une première fois au sol avec l'exclusion d'Eduardo Camavinga à la 86e minute pour un second carton jaune, huit minutes après le premier, complètement logique pour avoir voulu gagner du temps en emmenant la balle avec lui.

Et le KO est venu en deux temps, d'abord par Luis Diaz à la 89e qui a remis le Bayern devant au cumul des deux matches, d'une superbe frappe enroulée du pied droit dans la lucarne opposée de Lunin, puis par Olise, d'une frappe enroulée elle aussi, de son pied gauche cette fois-ci (90+4).

Les Madrilènes se dirigent vers une saison blanche et une deuxième sans un trophée national ou européen, une première depuis la saison 2005/06. Les Munichoïses sont eux encore engagés sur trois tableaux, avec un 35e titre de champion d'Allemagne qui leur tend les bras, et des demi-finales à venir en Coupe (à Leverkusen le 22 avril) et en Ligue des champions (au Parc des Princes le 28 avril et à l'Allianz Arena le 6 mai).

Le Bayern, qui a rangé les quatre éliminations consécutives en C1 contre le Real (2014, 2017, 2018 et 2024) au placard des mauvais souvenirs, disputera la 22e demi-finale de son histoire en C1 et peut encore rêver d'un septième sacre européen.

Résultats des quarts de finale

Liverpool (ENG) - Paris SG (FRA) 0-2 (aller : 0-2)

Atlético Madrid (ESP) - FC Barcelone (ESP) 1-2 (aller : 2-0)

Bayern Munich (GER) - Real Madrid (ESP) 4-3 (aller : 2-1)

Arsenal (ENG) - Sporting Portugal (POR) 0-0 (aller : 1-0)

Affiche des demi-finales

Paris SG (FRA) - Bayern Munich (GER)

Atlético Madrid (ESP) - Arsenal (ENG)

mondial 2026

Après les billets, les prix des transports flambent

Après les billets pour assister aux matches du Mondial-2026 (11 juin-19 juillet), les prix exorbitants des tickets de métro rallier certains stades aux Etats-Unis font rater au scandale les supporters qui voient le budget pour la compétition exploser.

à Boston, dans le Massachusetts, la région des transports a annoncé qu'un aller-retour de la gare et le stade de Foxborough, à 25 km, coûterait 80 dollars. C'est près de dix fois plus que le temps normal (8,75 dollars) et quatre fois plus que pour un match de NFL ou un concert à l'illustre Stadium (20 dollars).

Le comité d'organisation local a également annoncé qu'un aller-retour en bus Express, réservé aux détenteurs de billet, coûterait 95 dol-

Et selon le magazine The Athletic, la région du New Jersey prévoit de faire payer plus de 100 dollars -- contre 12,90 dollars habituellement -- l'aller-retour entre Manhattan et le MetLife Stadium qui accueillera huit rencontres du Mondial, dont la finale le 19 juillet.

"C'est un scandale. Dans les compétitions récentes, les transports étaient inclus ou proposés à un faible tarif pour les détenteurs de billets", s'est indigné auprès de l'AFP Guillaume Auprêtre, porte-parole des Irrésistibles Français (IF), principal groupe de supporters des Bleus qui compte près de 2.500 adhérents.

"On additionne les surcoûts sans penser aux supporters", dit-il, accusant la Fifa d'exclure "les plus fidèles supporters au profit des plus aisés".

La Fédération des supporters anglais et gal-

lois (FSA) a également dénoncé une "arnaque".

"On nous avait dit au début que les prix resteraient les mêmes, mais cette information potentielle (parue dans The Athletic, ndr) n'est pas une surprise. A chaque jour son arnaque dans cette Coupe du monde", a réagi sur X l'organe de la FSA chargé des déplacements de supporters, les Free Lions.

La Fifa, qui n'a pas réagi dans l'immédiat, est déjà sévèrement critiquée en raison des prix élevés des billets pour les matches, ceux-ci pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars sur la plateforme officielle de vente.

Le sénateur démocrate Chuck Schumer, un élu de New York, a estimé que l'instance dirigeante du foot mondial, "qui s'apprete à gagner près de 11 milliards de dollars cet été avec la Coupe du monde", devrait "à minima faire en sorte que les résidents locaux puissent se rendre au stade sans se faire +dépeupler au tourniquet+".

La Fifa table en effet sur de tels revenus pour son cycle 2023-2026, qui inclut la première Coupe du monde à 48 pays, coorganisée par les Etats-Unis, le Mexique et le Canada.

La gouverneure démocrate de l'Etat de New York Kathy Hochul s'est-elle insurgée du prix "terriblement élevé", estimant que l'événement devait être "aussi accessible et abordable que possible".

On alter ego du New Jersey Mikie Sherrill, également démocrate, a elle prévenu que son Etat ne comptait pas faire payer aux contribuables le coût de transport des supporters. Contactée par l'AFP, la région du New Jersey n'a pas répondu, après avoir assuré auprès de The Athletic qu'aucune décision définitive n'avait été prise.

D'après le média américain, le coût de mise en service du réseau de transport public lors des huit matches au stade s'élèvera à 48 millions de dollars, en raison des besoins de sécurité notamment.

Le ministère américain des Transports (FTA) a pourtant alloué au printemps 100 millions de dollars aux onze villes-hôtes du Mondial, selon la taille du stade et le nombre de matches disputés, pour améliorer leur réseau et réaliser des travaux d'infrastructures.

Le Massachusetts a reçu 8,7 millions de dollars et la région New York/New Jersey 10,4 millions de dollars, selon les médias locaux.

A Los Angeles, la région locale LA Metro a reçu 9,6 millions de dollars. En mars, elle avait assuré que les prix habituels du trajet vers le SoFi stadium (3,50 dollars l'aller-retour) n'augmenteraient pas pour les huit matches de la Coupe du monde.

Infantino : L'Iran viendra, c'est sûr

L'Iran disputera la Coupe du monde de football, "c'est sûr", a affirmé mercredi le président de la Fifa Gianni Infantino, alors que la participation de la Team Melli reste incertaine : à moins de deux mois de l'ouverture du Mondial en raison du conflit au Moyen-Orient.

"L'Iran viendra, c'est sûr", a-t-il affirmé lors d'un Forum organisé par la chaîne de télévision CNBC à Washington. "Nous espérons qu'à ce moment-là (le début de la compétition le 11 juin, ndr), la situation sera une situation pacifique, ce qui aiderait vraiment", a expliqué.

Pour les malades de Parkinson, le délicat sujet des effets secondaires des traitements

Addiction au jeu, achats compulsifs, sexualité dérégulée... Face à la maladie de Parkinson, les effets indésirables de certains médicaments sont de mieux en mieux identifiés mais les patients et leurs proches restent souvent trop mal informés.

"J'ai commencé à jouer à des jeux en ligne sur mon téléphone et, petit à petit, je suis tombé dans une spirale d'addiction", raconte à l'AFP Jean-Michel, un patient qui ne souhaite pas donner son nom de famille.

"C'est allé jusqu'à 500 prélèvements mensuels sur mon compte, de 50 à 100 euros chacun. J'ai mangé toute mon épargne alors que j'arrivais à la retraite", décrit-il, soulignant combien la situation a été dure à expliquer à sa femme et ses enfants.

Un psychiatre a finalement établi un lien entre cette addiction et le traitement pris par Jean-Michel, le Sifrol du laboratoire Boehringer. Comme d'autres médicaments utilisés dans cette maladie, il peut causer des troubles du contrôle des impulsions (TCI).

A part l'addiction au jeu, ils peuvent inclure des compulsions alimentaires, des achats irréfléchis ou une addiction au sexe, avec un risque de causer des agressions.

Les principaux traitements en cause sont, tel le Sifrol, des "agonistes de la dopamine". Ils augmentent la force avec laquelle l'organisme réagit à cette molécule générée par nos neurones et dont un déficit cause la maladie de Parkinson.

Ces effets sont moins notables avec le principal traitement utilisé face à la maladie, la L-dopa. Cette molécule vise, elle, à augmenter directement la production de dopamine, mais elle n'est pas jugée la mieux adaptée à tous les patients.

Les effets indésirables des agonistes sont bien documentés. Une étude publiée en 2018 dans la revue *Neurology* par des chercheurs français montrait qu'au-delà de cinq ans sous ces traitements, la moitié des patients connaissent un trouble impulsif.

Car le risque augmente avec le temps, comme l'illustre le cas de Jean-Michel. Diagnostiqué en 2017, il n'a développé son addiction qu'en 2023.

Depuis une quinzaine d'années, les effets indésirables des agonistes de la dopamine font parfois l'actualité, principalement sur le front judiciaire, en particulier le Requip du laboratoire GSK.

Le laboratoire a été condamné en



mars pour défaut d'information après avoir été attaqué par un patient victime de multiples troubles de l'impulsion. Et en 2021, un patient ayant torturé des chats avait finalement été jugé irresponsable, en raison du rôle de Requip dans son comportement.

Ces affaires médiatisées concernent des cas extrêmes. Neurologues et patients appellent à ne pas rejeter en bloc des traitements souvent utiles et efficaces, même si aucun médicament ne permet à l'heure actuelle de guérir le Parkinson.

"Il ne faut pas diaboliser ces molécules", résume à l'AFP la neurologue Valérie Mesnage, spécialiste des formes avancées de Parkinson à l'hôpital parisien Saint-Antoine (AP-HP).

Elle souligne que c'est le fonctionnement même de ces médicaments - capables, selon ses mots, de relancer un "élan vital" perdu chez des patients plutôt jeunes - qui peut dégénérer en trouble de l'impulsion.

"On peut être amenés à dire à certains individus: +On ne va pas vous en prescrire+. Des personnes jeunes, plu-

tôt des hommes, qui consomment de l'alcool, fument, jouent déjà un peu...", détaille-t-elle.

Mais certains acteurs jugent que les neurologues n'informent pas encore assez les malades. C'est le cas de France Parkinson, principale association de lutte contre la maladie.

Elle vient de publier en mars un sondage sur la fréquence des effets indésirables. S'il n'a pas la valeur d'une étude scientifique, l'ampleur du panel - plus de 6.000 patients - donne une idée du phénomène: entre 37% et 68% sont touchés, selon le nombre de traitements pris. Plus de la moitié disent avoir été mal informés lors de la prescription.

Il y a "un déficit d'information, de pédagogie et de repérage", insiste Aurélie Camm Capel, chargée de la communication chez France Parkinson, soulignant aussi la responsabilité des laboratoires.

"Quand on réajuste ces traitements, ça va mieux dans neuf cas sur dix. Il ne faudrait donc pas que l'on considère qu'ils sont plus dangereux qu'efficaces, et qu'il vaut mieux ne pas les prendre", nuance-t-elle. "En revanche, il faut une vigilance de tous les instants".

Recette

Pastilla au poisson et aux fruits de mer



Ingrédients

- 500 g de calamar
- 500 g de crevettes
- 500 g de filet de poisson au choix (cabillaud, requin, merlan, lotte...)
- 200 g de vermicelle de riz
- 25 g de champignons noirs
- Jus de deux citrons
- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Épices (2 c.s de paprika, 2 c.c de cumin, sel et poivre)
- 1 c.c de piment fort (selon le goût)
- Un bouquet de persil
- Un bouquet de coriandre
- 8 feuilles de bricks maison, ou 1 paquet de feuilles de brick
- 50 g de beurre* 1 jaune d'oeuf
- 2 c.s de sauce soja
- 2 à 3 cs de concentré de tomate
- Quelques olives vertes dénoyautées et coupées en petit morceau

Préparer:

- Émincer les herbes (persil et coriandre) et les mélanger aux gousses d'ail, les épices, l'huile d'olive, le jus de citron et la sauce soja. Assaisonner le poisson et les fruits de mer de la moitié de la sauce charmoula et réserver l'autre moitié pour après. Saisir les morceaux de poisson, les crevettes et le calamar séparément dans une poêle.
- Égoutter le jus de cuisson et réserver.
- Tremper les vermicelles de riz dans

de l'eau bouillante quelques minutes, l'égoutter et la couper à l'aide de ciseaux.

• Tremper les champignons noirs dans de l'eau bouillante durant 15 minutes pour les réhydrater avant de les couper en petits morceaux.

• Dans une poêle, mettre la vermicelle, les champignons noirs, ajouter le reste de la charmoula, le jus de cuisson du poisson. Ajouter un peu de sel s'il le faut, du piment fort selon le goût. Remuer pendant quelques minutes sur feu moyen pour que la vermicelle et les champignons s'imprègnent de différentes saveurs des épices et du poisson. • Laisser complètement refroidir les différentes garnitures. Mélanger les crevettes, les calamars, les vermicelles et les olives vertes.

• Confectionner la pastilla comme indiqué sur la vidéo (en bas de cet article). En induisant les feuilles de bricks de beurre fondu et en utilisant le jaune d'oeuf pour bien fixer les feuilles et envelopper la pastilla. • Piquer la pastilla pour permettre à la vapeur de s'échapper au cours de la cuisson. Badigeonner généreusement la pastilla de beurre fondu ce qui donnera du croustillant et de la couleur en cuisson.

• Mettre à cuire dans un four chaud à 180° durant 40 minutes ou jusqu'à ce que la pastilla prenne une belle couleur dorée.

• Servir la pastilla bien chaude décorée selon le goût de crevettes, citron, persil...

En Afrique du Sud, 70% des ménages ont faim

L'Afrique du Sud produit suffisamment de nourriture pour nourrir sa population, mais 70% des ménages ont encore faim, alors que le pays gaspille environ un tiers de son approvisionnement alimentaire (environ 10 millions de tonnes par an), ce qui coûte environ 61 milliards de rands, soit 2% du PIB, averti une ONG.

"Nous vivons dans un pays où, selon notre récent rapport sur l'insécurité alimentaire des ménages, environ 70 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire en Afrique du Sud. Nous avons montré que, dans les ménages, la faim n'est pas épisodique ; elle est chronique", a affirmé Andy du Plessis, directeur général de FoodForward SA, la plus grande organisation de récupération et de redistribution de nourriture dans le pays.

Il a précisé que le gaspillage se produit tout au long de la chaîne alimentaire, des exploitations agricoles jusqu'aux ménages, malgré l'insécurité alimentaire généralisée, notant que le problème provient en grande partie des normes strictes du commerce de détail et de la fabrication, qui rejettent des aliments parfaitement comestibles.

Il a indiqué que les produits sont souvent jetés pour des raisons esthétiques, comme la taille, la couleur ou de légères imperfections, estimant qu'une meilleure sensibilisation et une réforme des politiques pourraient aider à rediriger les excédents alimentaires vers les personnes



dans le besoin.

Il a suggéré que des politiques de don alimentaire, déjà utilisées dans des pays comme la France et le Royaume-Uni, pourraient encourager la redistribution tout en réduisant le gaspillage.

Une étude publiée par l'organisation, en avril, a révélé qu'environ 70% des ménages interrogés se situaient dans les catégories d'insécurité alimentaire modérée (45%) ou sévère (25%), seuls 30% disposant d'un accès faible ou adéquat à la nourriture.

Les ménages les plus touchés comprennent ceux avec des enfants, les foyers dirigés par des jeunes et ceux dépendant d'un emploi informel ou précaire.

L'étude rappelle, citant des données de Statistics South Africa, que le nombre de personnes en insécurité alimentaire

est passé de 14,25 millions en 2019 à 17,8 millions en 2023, tandis que les personnes en insécurité alimentaire sévère est passée de 5,2 millions à 8 millions durant la même période.

"En Afrique du Sud, malgré le fait que nous produisons plus que suffisamment de nourriture, 29% des enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance. Ils sont trop petits pour leur âge, principalement parce qu'ils ne reçoivent pas la nutrition adéquate nécessaire à leur croissance et à leur développement", a fait observer M. Du Plessis.

Le rapport a également révélé que 61% des répondants ont déclaré sauter des repas afin que les enfants et autres membres du foyer puissent manger, ce qui indique que la ration alimentaire est une stratégie d'adaptation courante.